



Evaluation à mi-parcours du projet « Planification et financement de l'adaptation aux changements climatiques (PFAN) »

Rapport final

Equipe de consultants :

Dr. Youssoufou CONGO, Consultant International, Chef d'équipe
M. Ousmane KANSAYE, Consultant National

1er septembre au 14 octobre 2023

TABLEAU D'INFORMATION SUR LE PROJET

Titre du Programme et Référence du Projet	Pays, Localité(s), Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques
<ul style="list-style-type: none"> • Titre du Programme/Projet : Planification et financement de l'adaptation aux changements climatiques (ACC) au Niger • Numéro de projet Quantum/Numéro d'identification de la subvention : 00111438 • Numéro d'extrant Quantum/ Numéro d'identification du projet: 00111438 • Référence du Programme-Projet/Bureau MPTF : • Numéro d'identification PIMS PNUD-FEM : 5336 • Numéro d'identification du FEM : 8020 • Catégorie de sélection sociale et environnementale du PNUD : faible • Marqueur de genre du PNUD : 2 	<p>Niger</p> <p>Changement climatique, Planification, Adaptation</p>
<p>Organisation(s) Participante(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faculté des Sciences et Techniques de l'Université Abdou Moumouni • Autorité du Bassin du Niger 	<p>Partenaires de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour le Développement Durable (SE/CNEDD)/Premier Ministère • Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MHA) • Ministère de l'Agriculture (MA) • Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification (MELD) • Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant (MPFPE)
<p>Budget du Programme/Projet</p> <p><i>Budget total approuvé tels que reflété sur le document du projet :</i> \$ 40,792,282</p> <p><i>Budget total géré par le PNUD :</i> \$ 9,425,000</p> <ul style="list-style-type: none"> • FEM, FPMA, FSCC ou autre fonds \$ 8,925,000 • Ressources TRAC du PNUD \$ 500,000 <p><i>Cofinancement</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • CNEDD \$ 3,300,000 • Projet NAP du FVC-PNUD \$ 2,667,282 • Ministère de l'Hydraulique \$ 25,400,000 <p>Cofinancement total \$ 31,367,282</p> <p>TOTAL : \$ 40,792,282</p>	<p>Durée du Programme/Projet (mois)</p> <p>Durée totale (mois) : 60 Date de démarrage officiel : 09/2020 Date de démarrage prévu : 10/2020</p> <p>Date de clôture originelle : 05/10/2025</p> <p>Date de clôture effective : Est-ce que l(es) agence (s) a/ont fermé opérationnellement le programme dans son (leurs) système ? Oui Non <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Date prévue de clôture financière : 05/04/2026</p>
<p>Évaluation du Programme</p> <p>Évaluation Complétée <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date : 14/10/2023 Rapport d'Évaluation – Attaché <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date : 14/10/2023</p>	<p>Soumis par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom : Dr. Youssoufou CONGO, M. Ousmane KANSAYE • Titre : Consultant international, Consultant national • Organisation Participante ("Lead Agency") : PNUD • Adresse e-mail : ycongo@hotmail.com ; okansaye1@gmail.com

SOMMAIRE

Sommaire	3
Liste des tableaux	5
Acronymes et abréviations	6
Résumé exécutif	7
1. Introduction	11
1.1. Présentation du contexte et du projet	11
1.1.1. Contexte du projet et justification de l'appui du GEF	11
1.1.2. Présentation du PFAN	12
1.2. Objectifs et portée de l'évaluation.....	13
1.2.1. Objectifs de l'évaluation.....	14
1.2.2. Portée de l'évaluation	14
1.3. Approche et méthodologie d'évaluation	14
1.3.1. Approche méthodologique	14
1.3.2. Méthodologie.....	14
1.4. Limites et contraintes de l'évaluation	16
2. Résultats de l'évaluation	17
2.1. Stratégie du projet	17
2.1.1. Elaboration/conception du projet.....	17
2.1.2. Cadre de résultats du projet	18
2.2. Pertinence du projet.....	18
2.2.1. L'approche du projet	18
2.2.2. Théorie de changement.....	19
2.2.3. Choix des zones d'intervention	20
2.2.4. Alignement du projet sur les cadres et documents stratégiques nationaux.....	20
2.2.5. Alignement du projet sur les outils programmatiques du PNUD, l'UNDAF et les ODD.....	21
2.2.6. Corrélation entre les contraintes et défis de la préservation des ressources en eau et les activités proposées.....	22
2.2.7. Sensibilité genre du projet	25
2.3. Cohérence du projet	26
2.3.1. Mise en place de formes de synergie avec d'autres entités	26
2.3.2. Compatibilité du projet avec d'autres projets.....	26
2.4. Progrès vers l'atteinte des résultats attendus	26
2.4.1. Niveau d'atteinte des résultats attendus.....	26
2.4.2. Les principales réalisations du projet	29
2.4.3. Principales contraintes et difficultés ayant impacté la mise en œuvre du projet et ses résultats.....	29
2.5. Efficience du projet	30
2.5.1. L'utilisation des ressources	30
2.5.2. Indice d'efficience	31
2.5.3. Principaux facteurs ayant impacté l'efficience du projet.....	31
2.6. Durabilité des résultats du projet.....	31
2.6.1. Durabilité des résultats	31
2.6.2. Risques pour la durabilité des résultats du projet	32
2.7. Mise en œuvre du projet et gestion réactive.....	33
3. Constats, conclusions, enseignements tirés, bonnes pratiques et recommandations	34
3.1. Principaux constats et conclusions	34
3.2. Enseignements tirés.....	37

3.3. Bonnes pratiques	37
3.4. Recommandations	37
Annexes	39
Annexe 1 : Termes de référence.....	40
Annexe 2 : Critères et questions évaluatives clés.....	44
Annexe 3 : Matrice d'évaluation.....	47
Annexe 4 : Liste des documents consultés.....	53
Annexe 5 : Liste des informateurs clés rencontrés ou interviewés à distance.....	54
Annexe 6 : Principales parties prenantes et rôles et responsabilités au sein du projet	56
Annexe 7 : Outils de collecte de données.....	57

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Résumé de l'évaluation et performance.....	7
Tableau 2 : Principales recommandations de l'évaluation	10
Tableau 3 : Structures visitées et personnes rencontrées/interviewées.....	15
Tableau 4 : Focus Groups	16
Tableau 5 : Aperçu général des obstacles et défis de la préservation des ressources en eau et les activités proposées	25
Tableau 6 : Niveau de réalisation des résultats attendus au 31/12/2021.....	28
Tableau 7 : Réalisations financières en 2021.....	31
Tableau 8 : Réalisations financières en 2022.....	31

ACCRONYMES ET ABREVIATIONS

ABC	Projet Adaptation à Base Communautaire
ABN	Autorité du Bassin du Niger
ACC	Adaptation au Changement Climatique
AEP	Alimentation en eau potable
AUSPE	Associations des Usagers du Service Public de l'Eau
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CES/DRS	Conservation des Eaux du Sol et Défense et Restauration du Sol
CGPE	Comités de gestion des sites de récupération des terres dégradées
CND	Contribution Déterminée au niveau National
CNCC	Communications Nationales du pays sur les Changements Climatiques
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CPD	Country Program Document
COFIL	Comité de Pilotage
DGE	Direction Générale de l'Environnement
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
INS	Institut National de la Statistique
MELD	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification
MPFPE	Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
ODD	Objectifs de développement du millénaire
PAC/RC	Programme d'Actions Communautaires pour la Résilience Climatique (PAC/RC)
PASEC	Projet d'Appui à l'agriculture Sensible au Climat
PDC	Plan de Développement Communal
PFAN	Planification et financement de l'adaptation aux changements climatiques
PLEA	Plan Local d'Eau et d'Assainissement
PNA	Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
PANA	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques
PANGIRE	Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PDES	Plan de développement économique et social
PHRASEHA	Programme de soutien au secteur de l'eau et de l'assainissement
PISA	Programme « Petite irrigation et sécurité alimentaire »
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPCR	Programme pilote de protection contre les chocs climatiques
PROMOVARE	Projet de mobilisation et de valorisation des ressources en eau
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SE/CNEDD	Secrétariat Exécutif/Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable
SN/PACVC	Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques
SNU	Système des Nations Unies
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies pour l'assistance au Développement
UNSDCF	Plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable
VNU	Volontaire des Nations Unies

RESUME EXECUTIF

Le Projet PFAN

Le projet « Planification et Financement de l'Adaptation aux changements climatiques au Niger (PFAN) » est mis en œuvre par le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD) pour une durée de 5 ans, d'octobre 2020 à septembre 2025 et financé par le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) géré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour un montant de 8 925 000 USD et par le PNUD à hauteur de 500 000 USD. D'autres ressources, notamment des cofinancements parallèles d'un montant total de 31 367 282 USD (soit 25 400 000 par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, 3 300 000 USD par le CNEDD et 2 667 282 USD par le projet GCF NAP du PNUD) sont annoncés. Le PFAN vise à aider les populations vulnérables ainsi que les autorités nationales et locales à renforcer leur résilience aux risques et à la vulnérabilité climatiques, en mettant un accent particulier sur la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau.

Objectif de l'évaluation

L'objectif de l'évaluation à mi-parcours est non seulement d'apprécier les progrès vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet PFAN par rapport à ce qui était prévu dans le document de projet et mesurer les premiers signes de réussite ou d'échec du projet, de manière à recommander les changements qu'il faut opérer pour remettre le projet sur la voie de la réalisation des résultats escomptés, mais aussi d'examiner la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité, de dégager des leçons apprises de sa conception et sa mise en œuvre, d'identifier les bonnes pratiques à capitaliser ainsi que les éléments nécessaires à la prise de décisions quant aux ajustements possibles pour atteindre les résultats et pour consolider et pérenniser les acquis du projet.

Méthodologie

La méthodologie utilisée est composée de deux éléments clés, à savoir (i) la matrice d'évaluation et (ii) les différents outils de collecte des données. Elle a été articulée autour des étapes suivantes : 1. La revue des documents du projet, documents stratégiques nationaux, des documents programmatiques du PNUD Niger, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement durable et des Objectifs de Développement Durable ; 2. Les entretiens semi-structurés en distanciel et en présentiel auprès d'informateurs clés à Niamey et dans les zones du projet (au total, 34 personnes ont été interviewées) ; 3. Les focus groups avec les membres des conseils municipaux, les membres des associations des usagers du service public de l'eau, les membres des comités de gestion des sites de récupération des terres dégradées et les membres des associations des jeunes et des femmes (au total, 65 personnes dont 47 hommes et 18 femmes ont été consultées pendant les séances de focus group).

Principales conclusions

Tableau 1 : Résumé de l'évaluation et performance

Notes d'évaluation :			
1 Suivi et évaluation	Notation	2 Agence d'exécution	Notation
Conception du suivi et évaluation à l'entrée	Satisfaisant	Qualité de l'exécution par le SC/CNEDD : Agence d'exécution	Satisfaisant
Mise en œuvre du plan de suivi et évaluation	Satisfaisant	Qualité de l'exécution par le PNUD : Agence de supervision & assurance qualité	Satisfaisant
Qualité globale du suivi et évaluation	Satisfaisant	Qualité globale de l'exécution	Satisfaisant
3 Résultats de l'évaluation	Notation	4 Durabilité	Notation
Stratégie	Très satisfaisant	Ressources financières	Probable
Pertinence	Très satisfaisant	Socio-économique	Probable
Performance	Satisfaisant	Cadre institutionnel et gouvernance	Probable
Efficiences	Satisfaisant	Environnemental	Probable
Durabilité	Probable	Probabilité globale de la durabilité	Probable
Genre	Satisfaisant	Probabilité globale de durabilité	Probable
Note globale du programme	Satisfaisant		

✓ *Conception/élaboration du projet*

L'élaboration du PFAN a été conduite selon une approche participative par la concertation des différentes catégories d'acteurs concernés au niveau national et local. Sa mise en œuvre se fait suivant un processus inclusif et participatif. Elle met en relation plusieurs acteurs qui appuient tous les activités du projet à différents niveaux. Cette approche transversale et participative a été adoptée pour garantir l'appropriation nationale afin de capitaliser les expériences et expertises ainsi que les ressources disponibles et d'assurer la réalisation des résultats escomptés sur la base d'interventions catalytiques aux effets durables. Par ailleurs, les indicateurs du cadre de résultats du projet au regard des objectifs poursuivis et des résultats attendus sont pertinents. Les cibles de fin de projet sont « SMART », c'est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Appropriées et Réalisables dans le Temps.

✓ *Pertinence du projet*

Le PFAN s'inspire des résultats et des leçons apprises de la conception et la mise en œuvre des politiques sectorielles et des projets et programmes exécutés ou en cours d'exécution au Niger. Son élaboration s'est également appuyée sur les résultats de l'analyse contextuelle approfondie et notamment l'analyse de la nature des obstacles et des défis de la préservation durable des ressources en eau au Niger.

La théorie du changement du projet articule clairement les hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet a été adoptée. Les étapes du processus de changement sont bien identifiées et font ressortir différents chemins de changement, en montrant les relations logiques entre les étapes. Les résultats escomptés y apparaissent très bien, ce qui permet à l'évaluation de pouvoir comparer les résultats et effets qui avaient été ciblés au démarrage du projet avec les résultats atteints à ce jour.

Le projet est aligné tant sur les cadres et documents stratégiques nationaux (PDES 2022-2026 et PDES 2017-2021, SDDCI 2035, PAN, PANA, PNE, PANGIRE, etc.) que sur les outils programmatiques du PNUD (CPD 2019-2021 et 2023-2027, Plan Stratégique du PNUD 2018-2021 et 2022-2025), l'UNDAF 2019-2021 et les ODD et plus spécifiquement l'ODD 6 ("Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau"), l'ODD 13 ("Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions") et l'ODD 15 ("Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres").

Cohérence du projet

Le PFAN a été conçu et mis en œuvre selon une approche basée sur l'étroite collaboration avec les différents acteurs concernés notamment les acteurs institutionnels tels que le SE/CNEDD, le Ministère de l'Hydraulique et les autres ministères sectoriels concernés, la Direction Générale de l'Environnement, les services techniques départementaux et les collectivités locales en vue de la création d'une synergie d'action et des conditions d'une meilleure appropriation nationale et locale. Non seulement ces derniers ont collaboré avec d'autres acteurs tels que le SP/PANGIRE et l'Autorité du Bassin du Niger dans l'élaboration et l'exécution du projet, mais en plus ils ont travaillé avec les ONG/OSC, les institutions de recherche nationales, les entreprises chargées de la réalisation des forages dans le cadre de la mise en œuvre du projet et le suivi des activités.

Le projet est compatible avec d'autres interventions antérieures ou en cours du Gouvernement, du PNUD ou des autres agences du système des Nations Unies. En effet, ses objectifs spécifiques, amélioration de la planification de l'adaptation dans le secteur de l'eau aux niveaux national et local, production de connaissances éprouvées sur le terrain pour la GIRE et promouvoir des décisions des pouvoirs publics relatives à l'eau fondées sur des données factuelles, sont similaires ou proches de ceux du PANA, du PNA, du PAC/RC, du Projet ABC, du PHRASEHA II, du PASEC, du PISA, du PROMOVARE et du PPCR, pour ne citer que ces exemples.

Progrès vers l'atteinte des résultats attendus

Les résultats obtenus de la mise en œuvre du PFAN sont satisfaisants. Au 30 juin 2023, deux (2) résultats spécifiques attendus de son exécution ("Une base de données sur l'ACC liée au secteur de l'eau est disponible" et "7 municipalités supplémentaires ont pris des mesures pour intégrer l'ACC dans leurs politiques publiques") repris dans le cadre de résultats sur un total de sept (7) résultats spécifiques attendus, soit environ 29%, ont été réalisés, tandis que deux (2) autres résultats spécifiques attendus ("Au moins 42450 personnes des municipalités ciblées bénéficient d'un accès amélioré aux services d'eau grâce au projet" et "1765 ha bénéficient d'une meilleure gestion de l'eau") le sont à 82% et 78%, respectivement.

Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que le projet a connu des contraintes et difficultés qui ont impacté sa bonne marche : (i) le retard dans le lancement du projet lié au contexte politique (préparation des élections

générales), (ii) les retards dans la mise à disposition des ressources financières par le PNUD, (iii) la lenteur des procédures de passation de marchés et la lenteur induite dans la mise en œuvre des activités sur le terrain, (iv) le non-respect des délais par certains entrepreneurs chargés de réaliser les ouvrages, (v) l'insécurité dans certaines zones d'intervention du projet (les communes de Tondikiwindi et Takanamat, notamment), etc.

Efficiences du projet

En 2022, les frais de gestion du projet ont représenté 4,46% du montant total des dépenses, contre 7,89% en 2021. A cet égard, si on tient compte des règles du FEM, à savoir des PMC ne dépassant pas 5% du budget total, on peut conclure que l'exécution du budget du PFAN a tenu compte de ce seuil standard en 2022, mais pas en 2021.

Le taux d'utilisation du budget du projet est relativement faible (soit 46,79% en 2021 et 66,50% en 2022) à cause du faible taux de réalisation des activités consommatrices de ressources financières comme la réalisation et l'équipement des forages AEP et des forages maraîchers.

Deux facteurs au moins ont impacté positivement l'efficacité du projet : la gestion des ressources du projet selon les standards de gestion du PNUD et le recours à des Volontaires des Nations Unies pour appuyer l'équipe de coordination du projet. En revanche, les retards dans la mise à disposition des ressources financières par le PNUD qui, eux-mêmes s'expliquent par la faible consommation des avances de fonds mises à la disposition du projet, ont influé négativement sur l'efficacité du projet.

Durabilité du projet

Plusieurs hypothèses permettent d'affirmer que certains résultats du projet vont perdurer : (i) l'implication de la partie nationale (SE/CNEDD et Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement), des autorités administratives et locales (Préfets et Maires) et des partenaires (ONG, secteur privé, Instituts de recherche, SP/PANGIRE, ABN, etc.) dans l'élaboration du projet et son exécution, (ii) le renforcement des capacités des parties prenantes, surtout les membres des conseils municipaux, des associations des usagers du service public de l'eau et des comités de gestion des sites de récupération des terres dégradées sur les problématiques liées aux changements climatiques, à la préservation des ressources naturelles ou la gestion des points d'eau leur confère, par exemple, la capacité de prendre en charge, à l'avenir, la gestion des forages AEP et des forages maraîchers réalisés et équipés au-delà de l'échéancier du projet, (iii) dans les régions visitées (Tahoua et Tillabéry), les associations des usagers du service public de l'eau et les comités de gestion des sites de récupération des terres dégradées fonctionnent assez bien ; ce qui fait penser que leurs chances de durabilité à court terme sont réelles.

Toutefois, il existe de nombreux risques pouvant menacer les bénéficiaires du projet : (i) les risques financiers (les associations des usagers du service public de l'eau et les comités de gestion des sites de récupération des terres dégradées ne disposent pas des ressources propres pour poursuivre les actions afin de pérenniser les acquis du projet) et (ii) les risques sociaux ou politiques (notamment l'insécurité dans les zones du projet et le coup d'Etat et les sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA qui pourraient menacer la durabilité de ses bénéficiaires).

Mise en œuvre du projet et gestion réactive

Pour ce qui concerne le cadre organisationnel et institutionnel de gouvernance, des dispositions nécessaires pour garantir une bonne gouvernance et une mise en œuvre efficace des activités ont été entreprises dès le démarrage du projet. Tout d'abord, des structures de coordination, de gestion et de contrôle du projet comprenant un Comité de pilotage (Copil) et une équipe de coordination et de gestion ont été mise en place. Le Copil a fonctionné correctement et l'équipe de coordination du projet est parvenue à assurer l'exécution des activités du projet.

Ensuite, la gestion des ressources humaines et financières du projet s'est faite en respect des procédures du PNUD, tandis que les enseignements tirés du projet sont documentés par l'équipe du projet à travers la production des rapports trimestriels et annuels d'activités, des comptes rendus des sessions du Copil et des rapports de suivi.

Par ailleurs, l'équipe de coordination du projet a su prendre en compte les risques qui se sont imposés à elle, à savoir : l'insécurité dans certaines zones d'interventions du projet et le risque lié à la pandémie du Covid-19 en 2020-2021. Ainsi par exemple, elle a dû parfois recourir à des escortes militaires pour mener des missions dans des zones à risques (Takanamat, Tondikiwindi, Tenhiya, etc.). En raison du risque lié au Covid-19, elle avait également dû suspendre, annuler ou reporter certaines activités (réunions internes, réunions périodiques avec le SE/CNEDD, missions de suivi des activités, etc.) et privilégier le télétravail (réunions).

Recommandations

Tableau 2 : Principales recommandations de l'évaluation

N°	Recommandations	Priorité	Adressée à :
Effacité (Progrès vers l'atteinte des résultats attendus)			
01	Redoubler d'efforts pour accélérer la réalisation et l'équipement des forages AEP et des forages maraîchers.	Haute	Equipe de gestion du projet
02	Si en dépit des efforts pour accélérer la réalisation et l'équipement des forages AEP et des forages maraîchers, le problème de la faible consommation du budget persiste, autoriser très rapidement la réaffectation des fonds du projet vers de nouvelles activités comme celles suggérées par certaines communes, à savoir : les bandes pare-feux et la protection des berges de koris par le gabionnage.	Haute	FEM Comité de pilotage du projet
03	Poursuivre le transfert des activités et des investissements prévus dans les sites en proie à l'insécurité vers d'autres sites plus sécurisés dans la même commune qui a été identifiée comme étant vulnérable par le document du projet.	Haute	Comité de pilotage du projet
04	Tenir au moins deux sessions du Comité de pilotage du projet par an afin de faciliter la réorientation des activités et donner le quitus à l'équipe de gestion du projet pour accélérer l'utilisation des fonds du projet.	Haute	Comité de pilotage du projet
05	Organiser plus souvent des missions conjointes de supervision afin de s'enquérir de l'état d'avancement du projet et proposer des solutions pour faire face à temps aux contraintes et difficultés rencontrées.	Haute	Comité de pilotage du projet
06	Appliquer les sanctions prévues par les textes en cas de non-respect des délais fixés dans le contrat par une entreprise chargée de réaliser des ouvrages.	Haute	Comité de pilotage du projet
Efficiency			
07	Alléger les procédures de décaissement des fonds pour faciliter la mise en œuvre des activités du projet.	Haute	PNUD

1. INTRODUCTION

1.1. Présentation du contexte et du projet

1.1.1. Contexte du projet et justification de l'appui du GEF

Le Niger fait face au changement climatique avec des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses, la désertification, les inondations, la hausse des températures et la forte variabilité interannuelle des précipitations. Ces phénomènes météorologiques extrêmes et leurs effets induits, notamment un appauvrissement accru des sols, une dégradation continue des ressources naturelles ou encore un épuisement accéléré des ressources en eau, se sont intensifiés ces dernières décennies, impactant la survie des populations rurales. L'appauvrissement des sols, par exemple, entraîne une baisse des rendements du secteur agro-sylvo-pastoral et l'accentuation de la pression sur les moyens d'existence des populations rurales qui dépendent largement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche comme source de revenus et de nourriture (le secteur agricole occupe à lui seul près de 80% de la population active¹ et contribue à la formation du PIB à hauteur de 36,5%²). A ce propos, les résultats des recherches sur les impacts du changement climatique passés et futurs montrent que chaque année, environ 100 000 ha de terres cultivables qui sont perdus du fait de la dégradation des terres. Les causes de ce phénomène sont à la fois humaines en lien avec les pratiques agropastorales néfastes et la pression démographique (abandon de la jachère, surpâturage, feux de brousse) et climatiques (événements climatiques extrêmes sur sols à nu et fragilisés).

Parallèlement, la forte pression sur les ressources naturelles et la pénurie croissante d'eau dans le contexte du changement climatique pousse les populations à recourir à des moyens de subsistance non durables tels que le déboisement, les pratiques agricoles néfastes et le surpâturage avec pour résultat une concurrence accrue autour des ressources et la multiplication des conflits entre agriculteurs et éleveurs. Là également, les résultats des recherches sur les impacts du changement climatique indiquent que les débits annuels des fleuves Niger (Niamey), Komadougou Yobé (Bagara) et de Goulbi de Maradi (Nielloua) ont baissé de 34% entre 1969 et 1994, tandis que les débits journaliers globaux minimums ont baissé de plus de 70%. Pour les eaux de surface, la baisse annuelle moyenne des apports dans les décennies à venir sera nettement supérieure (plus de 10%) à la baisse annuelle moyenne observée au cours de la période 1970-2010%³.

Il est pronostiqué que les effets négatifs du changement climatique vont s'amplifier dans les décennies à venir et qu'il en résultera une aggravation des problèmes de sécheresse, d'inondations, de désertification, de hausse des températures et de forte variabilité interannuelle des précipitations. Si le Niger ne prend donc pas des mesures radicales pour renverser ces tendances climatiques et, à tout le moins, les freiner, le changement climatique aura de sérieux impacts sur son développement et renforcera la vulnérabilité des moyens d'existence des populations, les populations rurales en particulier.

Conscient de la vulnérabilité du Niger aux effets du changement climatique et des défis que posent l'appauvrissement des sols, la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles et la pénurie croissante d'eau dans le contexte du changement climatique, le Gouvernement a signé et ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1995, créé un Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) en 1997 et établi un cadre politique ambitieux de développement durable qui inclut la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI), le Plan de développement économique et social (PDES), le Plan national environnemental pour un développement durable (PNEDD), la Stratégie nationale et le Plan d'action sur le changement climatique et variabilités (SNPA/CVC), le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) aux Changements Climatiques et le Plan national d'adaptation (PNA) aux changements climatiques, sans oublier les différentes Communications Nationales

¹. Source : PNUAD 2023-2027, p. 6.

². Source : INS (2022), p. 5

³. Source : Document de projet

du pays sur les changements climatiques (CNCC), les Contributions Déterminées au niveau National (CDN), le Plan National d'Adaptation du secteur des ressources en eau aux changements climatiques ou encore le Plan national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE).

Malgré les efforts déployés par le Gouvernement pour rendre le Niger plus résilient face à un climat de plus en plus changeant, divers défis à la préservation durable de l'environnement et les ressources naturelles et tout particulièrement les ressources en eau – « *les ressources en eau, en raison de leurs dimensions sociales, économiques et environnementale, constituent un élément essentiel à la vie. Avec l'augmentation des consommations et des pollutions d'une part, et la persistance des sécheresses d'autre part, les eaux douces risqueraient toutefois de devenir le facteur limitant du développement économique et sociale des prochaines décennies* »⁴ subsistent : (i) la disponibilité limitée et la mauvaise gestion des connaissances sur les options d'adaptation identifiées dans le secteur de l'eau pour la planification, (ii) le faible niveau de connaissances techniques sur les solutions alternatives pour une meilleure gestion de l'eau, (iii) l'absence d'un cadre institutionnel détaillé sur l'eau pour mieux intégrer l'adaptation du changement climatique (ACC) dans la gestion des ressources en eau, (iv) la base de données insuffisante pour éclairer les investissements de l'ACC dans le secteur de l'eau et l'engagement du secteur privé. Pour relever ces défis, le Gouvernement du Niger en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a donc conçu et mis en œuvre un Projet « Planification et Financement de l'Adaptation aux changements climatiques au Niger (PFAN) ».

1.1.2. Présentation du PFAN

Le PFAN est mis en œuvre par le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) pour une durée de 5 ans, d'octobre 2020 à septembre 2025 et financé par le Fonds pour les pays les moins avancés (FPMA) géré par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour un montant de 8 925 000 USD et par le PNUD à hauteur de 500 000 USD. Ces ressources, soit 9 425 000 USD, sont gérées directement par le PNUD. D'autres ressources, notamment des cofinancements parallèles d'un montant total de 31 367 282 USD (soit 25 400 000 par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, 3 300 000 USD par le CNEDD et 2 667 282 USD par le projet GCF NAP du PNUD) sont annoncés. Le PFAN II s'est fixé pour objectif principal d'aider les populations vulnérables ainsi que les autorités nationales et locales à renforcer leur résilience aux risques et à la vulnérabilité climatiques, en mettant un accent particulier sur la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau.

Aussi, le PFAN s'articule autour de trois composantes d'activités principales :

Composante 1 : Amélioration de la planification de l'adaptation dans le secteur de l'eau aux niveaux national et local.

Composante 2 : Production de connaissances éprouvées sur le terrain pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Composante 3 : Promotion de décisions des pouvoirs publics relatives à l'eau fondées sur des données factuelles.

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre du PFAN sont par conséquent les suivants :

Résultat 1 : Les capacités des institutions et communautés nationales en matière de planification et de budgétisation de l'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau sont renforcées, ce qui inclut d'exploiter les possibilités créées par un marché de l'eau pour renforcer l'adaptation et la résilience des populations locales au Niger.

Résultat 2 : La diffusion à grande échelle de systèmes villageois hybrides d'alimentation en eau et d'infrastructures à usages multiples économiquement viables est promue afin de transformer l'accès à l'eau en opportunités génératrices de revenus et de renforcer la préparation aux catastrophes.

⁴. Politique nationale de l'eau.

Résultat 3 : Un système de gestion des connaissances fondé sur des données factuelles est mis en place afin d'éclairer les politiques publiques relatives à l'adaptation et les investissements liés au secteur de l'eau.

Le PFAN est mis en œuvre dans trois régions du Niger : Région de Zinder (la Commune rurale de Tenhiya), Région de Tahoua (les Communes rurales de Tabalak, Kao et Takanamatt, et la Commune urbaine de Tchintabaraden) et Région de Tillabéry (la Commune urbaine de Ouallam et la Commune rurale de Tondikiwindi).

Les bénéficiaires directs du PFAN sont principalement les entités étatiques tels que le CNEDD et le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et leurs démembrés, mais aussi les collectivités locales ciblées ainsi que les populations locales et leurs organisations (les associations des usagers du service public de l'eau, les comités de gestion des sites de récupération des terres dégradées, les associations des jeunes et des femmes, etc.).

Les acteurs impliqués dans le projet, eux, comprennent, outre les bénéficiaires directs susmentionnés, les ministères sectoriels concernées (notamment les ministères en charge de l'hydraulique, l'agriculture, l'environnement et le génie rural), le bureau de pays du PNUD, l'Unité de coordination du projet, le Conseiller Technique régional du PNUD, le Point Focal opérationnel du GEF, les partenaires d'exécution (le secteur privé et notamment les entreprises chargées de réaliser les forages), les services techniques de l'Etat, les autorités locales, les ONG, la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université Abdou Moumouni et l'Autorité du Bassin du Niger (pour plus de détails sur leurs rôles et responsabilités au sein du projet, voir Annexe 6).

La structure de gestion du PFAN comprend un Comité de pilotage (le « Copil ») et une Unité de coordination du projet. Composé des représentants des principales parties prenantes⁵, le Copil⁶ donne des orientations au projet ; suit sa mise en œuvre ; approuve les plans de travail annuels, les budgets et les rapports d'activités annuels. L'unité de coordination du projet est chargée de l'exécution des activités du projet, y compris les opérations au jour le jour, et de l'ensemble de la gestion opérationnel et financière et de reporting. Elle est appuyée au niveau des communes d'intervention par des Volontaire de Nations Unies (VNU).

1.2. Objectifs et portée de l'évaluation

1.2.1. Objectifs de l'évaluation

L'objectif général de l'évaluation à mi-parcours est non seulement d'apprécier les progrès vers la réalisation des objectifs et des résultats du PFAN par rapport à ce qui était prévu dans le document de projet et mesurer les premiers signes de réussite ou d'échec du projet, mais aussi d'examiner la stratégie du projet et les risques concernant sa durabilité, de dégager des leçons apprises de sa conception et sa mise en œuvre, d'identifier les bonnes pratiques à capitaliser et de faire des recommandations pour consolider et pérenniser les acquis du projet.

Il s'agit plus spécifiquement de :

- Analyser l'atteinte des résultats escomptés, y compris les facteurs, qui ont facilité l'atteinte de ces derniers et les principales difficultés rencontrées ;
- Analyser de manière critique les indicateurs et les cibles du cadre logique du projet, évaluer dans quelle mesure les cibles sont "SMART" (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps) et proposer des modifications/révisions spécifiques aux cibles et aux indicateurs si nécessaire ;
- Evaluer si les objectifs, les résultats ou les éléments du projet sont clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais impartis ;

⁵. Il s'agit du CNEDD, des Ministères en charge de l'hydraulique, de l'Agriculture, d'environnement et du génie rural ; du PNUD Niger ; et des collectivités locales ciblées.

⁶. La Copil se réunit une fois par an.

- Examinez si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l'avenir des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc.) ;
- S'assurer que l'on suit efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet ;
- Évaluer l'impact du Covid-19 sur les réalisations du projet et comment le projet s'est adapté à cette situation.

1.2.2. Portée de l'évaluation

L'évaluation à mi-parcours porte sur l'ensemble de la période de mise en œuvre du projet, c'est-à-dire d'octobre 2020 à ce jour. Elle couvre au niveau spatial, les zones d'intervention du projet : Tenhiya (Région de Zinder), Tabalak, Kao, Tchintabaraden et Takanamat (Région de Tahoua), et Ouallam et Tindikiwindi (Région de Tillabery).

1.3. Approche et méthodologie d'évaluation

1.3.1. Approche méthodologique

L'approche méthodologique qui a sous-tendu l'intervention de l'équipe d'évaluation a été consultative, collaborative et inclusive et a impliqué la partie nationale (le SG/CNEDD, le Ministère de l'Hydraulique et les autres ministères sectoriels concernés), le bureau de pays du PNUD, l'unité de coordination du projet, les partenaires d'exécution, les groupes cibles/bénéficiaires, et de toutes les autres parties prenantes impliquées dans la conception et la mise en œuvre du projet dont la liste exhaustive figure en annexe dans ce rapport. Cette approche proposée se justifie par le souci d'assurer une meilleure appropriation par les acteurs clés du processus de l'évaluation en vue d'assurer la validité, les conclusions et les recommandations formulées.

1.3.2. Méthodologie

La méthodologie utilisée reposera essentiellement sur les étapes suivantes :

Phase 1 : Préparation et cadrage de l'évaluation (du 30 août au 18 septembre 2023)

✓ *La prise de contact et la revue documentaire*

La mission a démarré par une prise de contact (les 30 et 31 août 2023) de l'équipe de gestion de l'évaluation/PNUD et l'équipe d'évaluation. A la suite de la prise de contact, le PNUD et l'équipe de coordination du projet ont mis à disposition de cette dernière un lot de documents (documents du projet⁷, documents stratégiques nationaux⁸, documents programmatiques du PNUD⁹ et Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2019-2021) qu'elle a exploités. La mission s'est poursuivie par des réunions de cadrage qui se sont tenues le 6 octobre et le 10 octobre 2023 entre le Consultant national et l'équipe de coordination du projet et entre le Consultant national et des membres de l'équipe de pays du PNUD, respectivement. Ces réunions ont permis de revenir sur l'importance et les enjeux de la mission d'évaluation ainsi que les attentes des principales parties prenantes par rapport à la mission et d'ajuster les questions et les sous-questions d'évaluation en conséquence.

L'exploitation des documents disponibles a permis à l'équipe d'évaluation de mieux connaître le projet et son contexte de développement, de s'imprégner de sa stratégie d'intervention, de comprendre d'avantage la mission afin de mieux affiner la démarche d'évaluation et les outils de collectes et d'analyse des données et informations. Les informations issues de la revue documentaire ont servi à l'équipe d'évaluation de cadre de référence à l'analyse complémentaire des données et informations recueillies sur le terrain auprès des différentes parties prenantes.

⁷. Document de projet, rapports d'activités, rapports d'études, PIR 2023, comptes rendus des réunions du COPIL, etc.

⁸. Il s'agit, entre autres, de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) 2035, du Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021 et 2022-2026, du Programme d'Action National pour l'Adaptation (PANA) aux changements climatiques, du Plan National d'ACC (PNA), de la Politique Nationale de l'Eau (PNE), du Plan national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE), etc.

⁹. Document de programme de pays (2023-2027), Descriptif de programme de pays (2019-2021) et Plan stratégique du PNUD 2018-2021.

✓ *Partage du draft du rapport de démarrage avec les parties prenantes*

Le draft du rapport de démarrage a été soumis aux principales parties prenantes (SE/SNEDD, équipe de pays du PNUD et équipe de coordination du projet) pour commentaires et observations. Les commentaires reçus de ceux-ci ont porté sur le choix des sites du projet à visiter afin de garantir la représentativité des données collectées, le plan de travail, les limites/contraintes de l'évaluation et les mesures de mitigation, les acteurs clés à rencontrer, etc.

✓ *Finalisation du rapport de démarrage*

La prise en compte des commentaires, suggestions et contributions du SE/SNEDD, de l'équipe de coordination du projet et du PNUD Niger a permis de finaliser le rapport démarrage de la mission avec les outils de collecte des données, le chronogramme des activités et le plan de travail détaillé proposés. Ensuite, toutes les institutions et les personnes à rencontrer ont été contactées pour programmer les entretiens.

Phase 2 : Visites sur le terrain et débriefings (du 20 septembre au 10 octobre 2023)

✓ *Collecte des données*

En complément de la revue documentaire, l'équipe d'évaluation a collecté des données quantitatives et qualitatives à Niamey et dans les zones du projet et partant déployé les différents outils de collecte des données qu'elle a conçus, en distanciel (lorsqu'il n'est pas possible de réaliser des travaux sur place dans certaines zones d'intervention du projet) et en présentiel, à savoir des entretiens individuels semi-structurés in situ et des entretiens en ligne via des questionnaires avec l'utilisation des outils digitaux (Zoom et WhatsApp, notamment) auprès d'informateurs clés provenant des partenaires gouvernementaux (SE-SNEDD, ministères sectoriels concernés, DGE, SP-PANGIRE), de l'équipe pays du PNUD (Team Leader, Chargé de Programme environnement et énergie, Assistant Programme environnement et énergie, VNU), de l'Unité de coordination du projet (Coordonnateur national, Chargé de communication, Chargé du Suivi-évaluation, Spécialiste en gestion de l'eau, un Responsable Administratif et Financier), de l'ABN, des structures administratives départementales et des communes (préfets, Maires), des services techniques de l'Etat et d'autres acteurs (projets, ONG, Faculté des Sciences et Techniques de l'Université Abdou Moumouni, etc.). Cela s'est fait au moyen de guides d'entretiens individuels semi-structurés (voir Annexe 7). Au total 34 personnes ont été interviewées (pour plus de détails, voir annexe 5).

Tableau 3 : Liste institutions visitées et des personnes rencontrées ou interviewées

Régions	Institution	Total
Niamey	SE/CNEDD	01
	Ministères sectoriels (Hydraulique, environnement, génie rural)	04
	Autres partenaires (DGE, PANGIRE, ABN)	02
	Bureau pays du PNUD	07
	Equipe de coordination du projet	05
Tahoua	Autorités administratives et communales	04
	Services techniques de l'Etat (Hydraulique, environnement, génie rural)	05
Tillabéry	Autorités administratives et communales	02
	Services techniques de l'Etat (Hydraulique, environnement, génie rural)	03
Zinder	Autre (VNU)	01
Total Général		34

Source: Auteurs

Parallèlement, des discussions de groupes (focus groups) ont été organisées avec les groupes cibles/bénéficiaires du projet dans les régions de Tahoua et Tillabéry, à savoir : les membres des conseils municipaux, les membres des AUSPE, les membres des CGPE et les membres des associations des jeunes et des femmes. Au total, 65 personnes dont 47 hommes et 18 femmes ont été consultées pendant les séances de focus group.

Tableau 4 : Focus groups

Région	Focus Groups	Participants		
		Hommes	Femmes	Total
Tahoua	4	36	2	38
Tillabéry	3	11	16	27
Total	7	47	18	65

Source : Auteurs

✓ *Débriefing/partage des résultats des entretiens à Niamey et dans les zones projet*

Au retour du terrain et après les entretiens à Niamey et dans les zones du projet, le Consultant national a partagé les premiers constats de terrain avec l'équipe de coordination du projet¹⁰, puis avec le Team Leader et le Chargé de programme Environnement et Energie du PNUD, respectivement le 06/10/2023 et le 10/10/2023. Ces débriefings constituent le premier niveau de partage et de restitution en attendant l'envoi et le partage du rapport provisoire d'évaluation avec le maximum d'acteurs.

Notons qu'au cours de ces débriefings, des compléments d'informations ont été apportés afin d'aider l'équipe de consultants à avoir une compréhension claire des attentes des principales parties prenantes. Des recommandations pour la suite du projet ont également été faites.

Phase 3 : Synthèse et reporting (du 10 septembre au 20 octobre 2023)

✓ *Elaboration et partage du rapport provisoire d'évaluation*

A l'issue de ces débriefings, l'équipe d'évaluation a procédé à l'exploitation et à l'analyse des données et des informations collectées pour ensuite rédiger le rapport provisoire.

La documentation des bonnes pratiques et des enseignements tirés de la conception du projet et sa mise en œuvre a été faite concomitamment avec le processus de collecte, de traitement, d'analyse et de rédaction du rapport d'évaluation. Cette approche présente un double avantage. En effet, elle a permis à l'équipe d'évaluation de garder une cohérence d'ensemble dans l'analyse : de l'évaluation à la documentation de bonnes pratiques, des facteurs de succès, des limites et des enseignements à tirer et de gagner en efficacité en évitant autant que faire se peut, des retours de terrain pour des compléments d'informations sur les bonnes ou mauvaises pratiques.

Le rapport provisoire a été partagé aux différentes parties prenantes. L'intégration de leurs contributions a permis de produire le présent rapport final d'évaluation.

1.4. Limites et contraintes de l'évaluation

En raison du contexte du Niger et des restrictions de voyages internationaux, la mission d'évaluation a été réalisée à distance par le Consultant international en coordination avec le Consultant national.

Par ailleurs, compte tenu du contexte sécuritaire, il n'a pas été possible de visiter 3 communes (Tondikiwindi dans le département de Ouallam, Takanamat dans le département de Tahoua et Tenhiya dans le département de Tanout) sur les 7 communes d'intervention du projet. En lieu et place de la collecte des données in situ dans ces communes, l'équipe d'évaluation a organisé des entretiens à distance avec le Maire et le Chef service de l'environnement de Tondikiwindi (région de Tillabéry) et le VNU du projet à Tenhiya (région de Zinder).

Enfin, la situation au Niger et notamment les délestages d'électricité a rendu particulièrement difficile la rédaction des synthèses des entretiens individuels et des discussions de groupes organisés dans les zones du projet.

¹⁰. Ont participé au débriefing : (i) le Coordonnateur national, (ii) le Chargé de communication, (iii) le Spécialiste en gestion de l'eau, (iv) le Responsable Administratif et Financier.

2. RESULTATS DE L'EVALUATION

Conformément aux indications des termes de référence, ce chapitre présente les résultats de la revue de la stratégie du projet « Planification et financement de l'adaptation aux changements climatiques (PFAN) », de sa performance en termes de progrès réalisés à ce jour et de sa mise en œuvre et gestion réactive. L'analyse s'est faite en s'appuyant, d'une part, sur les résultats de revue documentaire (les documents du projet, les référentiels nationaux de développement socio-économique et de développement durable¹¹, les documents programmatiques du PNUD Niger¹², le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PNUAD) et les Objectifs de Développement Durable (ODD) et, d'autre part, sur les résultats de l'exploitation des données collectées in situ dans les communes d'intervention du projet qui ne présentent pas de soucis en termes de sécurité (c'est le cas des communes de Tabalak, Kao et Tchintabaraden dans le département de Tahoua et de la commune de Ouallam dans le département de Ouallam) ou en distanciel dans les zones pas « sûres » (c'est le cas des communes de Tondikiwindi dans le département de Ouallam et de Tenhiya dans le département de Tanout).

2.1. Stratégie du projet

2.1.1. Conception/élaboration du projet

Les résultats de l'exploitation de la documentation produite dans le cadre de la conception du projet, le Document de projet en particulier, et des entretiens avec les informateurs clés montrent clairement que l'élaboration du PFAN a été conduite selon une approche participative par la concertation des différentes catégories d'acteurs concernés : le SE/CNEDD, les ministères sectoriels concernés (hydraulique, environnement, agriculture, génie rural, etc.) et leurs démembrés (DGE, services techniques déconcentrés, SP/PANGIRE, Autorité du Bassin du Niger, etc.), le bailleur de fonds (FEM), le bureau pays du PNUD, les collectivités locales ciblées et les groupes cibles/bénéficiaires. Sans entrer dans les détails, disons que le processus d'élaboration du PFAN a connu plusieurs étapes d'analyse et de consultations des parties prenantes. Un projet de document de projet a été élaboré en 2019, puis une série de briefings et réunions d'information des parties prenantes au niveau national et local sur les enjeux, les objectifs et les activités du projet, ainsi que sur leurs effets positifs et négatifs et les mesures proposées pour atténuer et/ou optimiser ces effets ont été organisées. Ces activités ont permis à celles-ci de faire des commentaires, des suggestions de modifications et des recommandations dont la prise en compte a permis d'enrichir le document de projet. Un atelier de lancement officiel du projet a été organisé le 17 mai 2021 en présence des différentes parties prenantes.

Ainsi donc, les points de vue des parties prenantes du projet ont été pris en considération dans l'élaboration du projet. La plupart des principaux acteurs rencontrés, notamment le SE/SNEDD, les ministères sectoriels concernés (hydraulique, environnement, agriculture et génie rural), le SP/PANGIRE, les membres de l'équipe de pays du PNUD que la mission a pu interroger sont formels sur ce point, les autorités administratives et communales des deux chefs-lieux de départements visités (Tabalak, Tchintabaraden, Takanamat et Ouallam) et les membres des AUSPE et des CGPE interviewés aussi.

Il est important de souligner que l'élaboration du projet s'est appuyée sur les résultats de l'analyse approfondie de la nature des contraintes et défis de la préservation durable des ressources à savoir : (i) la disponibilité limitée et la mauvaise gestion des connaissances sur les options d'adaptation identifiées dans le secteur de l'eau pour la planification ; (ii) le faible niveau de connaissances techniques sur les solutions alternatives pour une meilleure gestion de l'eau ; (iii) l'absence d'un cadre institutionnel détaillé sur l'eau pour mieux intégrer l'adaptation du

¹¹. Il s'agit, entre autres, de la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) 2035, du Plan de Développement Economique et Social (PDES) pour les périodes 2017-2022 et 2022-2026, du Plan National d'Adaptation aux CC (PNA), du Programme d'Action National pour l'Adaptation (PANA) aux CC, de la Politique Nationale de l'Eau et du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE).

¹². Le Descriptif de programme de pays (2019-2021), le Document de programme de pays (2023-2027) et le Plan Stratégique 2018-2022, en particulier.

changement climatique (ACC) dans la gestion des ressources en eau ; et (iv) la base de données insuffisante pour éclairer les investissements de l'ACC dans le secteur de l'eau et l'engagement du secteur privé.

Le projet s'inspire également des résultats et des leçons apprises de la conception et la mise en œuvre des politiques sectorielles et des projets et programmes exécutés ou en cours d'exécution tels que : le Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) aux changements climatiques, le Plan National d'Adaptation (PNA), le Programme d'Actions Communautaires pour la Résilience Climatique (PAC/RC), le Projet Adaptation à Base Communautaire (ABC), le Programme de soutien au secteur de l'eau et de l'assainissement (PHRASEHA II), le Projet d'Appui à l'agriculture Sensible au Climat (PASEC), le Programme « Petite irrigation et sécurité alimentaire » (PISA), le Projet de mobilisation et de valorisation des ressources en eau (PROMOVARE) et le Programme pilote de protection contre les chocs climatiques (PPCR) entre autres.

Signalons enfin que la mise en œuvre du PFAN se fait suivant un processus inclusif et participatif. Elle met en relation plusieurs acteurs qui appuient toutes les activités du projet à différents niveaux. Il s'agit, entre autres, du SE/SNEDD, des ministères concernées, des services techniques, des collectivités locales, des organisations communautaires (AUSPE, CGPE, associations de femmes et de jeunes, etc.), du secteur privé et notamment les entreprises chargées de réaliser les forages, des acteurs institutionnels tels que les ONG/OSC, les institutions de recherche nationales (la Faculté des Sciences et Techniques de l'Université Abdou Moumouni, notamment) et régionales comme l'ABN. Cette approche transversale et participative a été adoptée pour garantir l'appropriation nationale afin de capitaliser les expériences et expertises ainsi que les ressources disponibles et d'assurer la réalisation des résultats escomptés sur la base d'interventions catalytiques aux effets durables.

2.1.2. Cadre de résultats du projet

L'analyse du cadre de résultats du projet (Cf. tableau 7) permet de faire les principaux constats suivants :

- Les indicateurs du cadre de résultats du projet au regard des objectifs poursuivis et des résultats attendus sont pertinents. Trois exemples : “Nombre de personnes ayant un accès à l'eau plus sécurisé”, “Nombre d'hectares bénéficiant d'une meilleure gestion de l'eau”, “Disponibilité d'une base de données sur l'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau pour les partenaires techniques”, etc.
- Les cibles de fin de projet sont « SMART », c'est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Appropriées et Réalisables dans le Temps. Quelques exemples : “Au moins 42 450 personnes des municipalités ciblées ayant un accès amélioré aux services d'eau grâce au projet”, “Une base de données sur l'ACC liée aux le secteur de l'eau est disponible et régulièrement mis à jour”, etc.

2.2. Pertinence du projet

Sont abordées ici les questions liées, d'une part, à la pertinence de l'approche du projet, de la théorie du changement du projet et du choix des zones d'intervention et, d'autre part, la corrélation entre les contraintes et défis de la préservation durable des ressources en eau au Niger et les interventions du projet ainsi que l'alignement du projet tant sur les priorités nationales que sur les outils programmatiques du PNUD, l'UNDAF et les ODD.

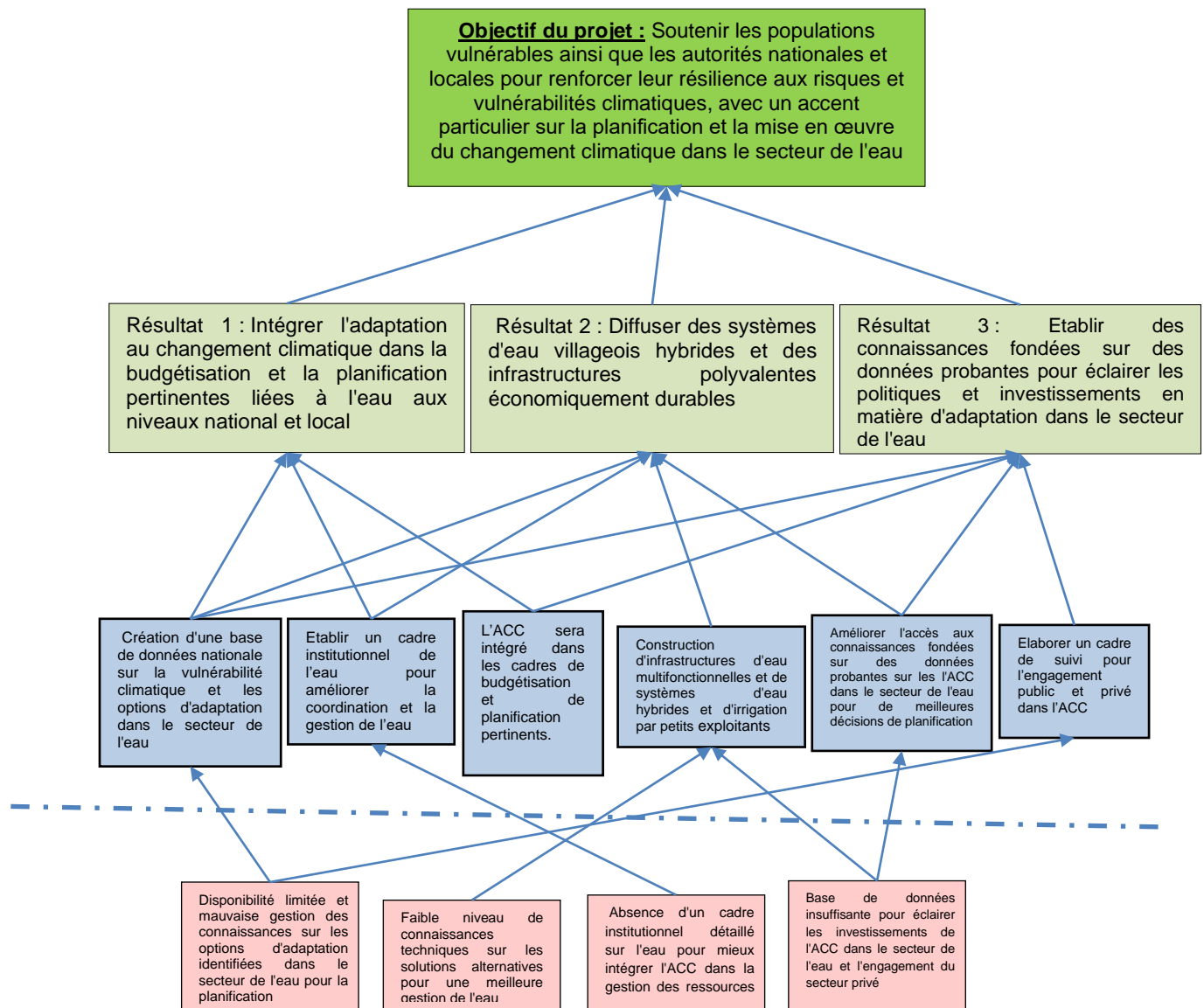
2.2.1. L'approche du projet

Le PFAN est construit dans une approche novatrice tendant, d'une part, à donner la priorité au renforcement de la prise en compte de l'ACC dans le secteur de l'eau, en améliorant la coordination dans la collecte de données et la gestion des connaissances aux niveaux national et local tout en renforçant les capacités institutionnelles dans la compréhension de la dynamique du changement climatique dans le secteur de l'eau pour une meilleure planification et budgétisation, et d'autre part, à introduire des options d'eau adaptatives telles que des solutions hybrides pour l'approvisionnement en eau des ménages, des systèmes d'irrigation pour les petites exploitations agricoles ou des infrastructures multifonctionnelles au niveau des étangs et des koris sensibles pour protéger les équipements et les terres agricoles de l'érosion et des inondations. Cette approche apparaît dans le projet comme une véritable plus-

value, car elle permet d'apporter des solutions différenciées à des obstacles à la résilience des groupes ciblés mais aussi des communautés non ciblées face aux effets néfastes du changement climatique en général et aux défis de la préservation des ressources en eau en particulier. Par ailleurs, l'approche du projet repose sur le renforcement des capacités des décideurs politiques pour intégrer les risques climatiques dans la planification dans le secteur de l'eau et sur une dynamique partenariale et collaborative impliquant d'acteurs clés du secteur de l'eau (voir point 2.3).

2.2.2. Théorie de changement

Le PFAN a adopté une théorie du changement cohérente avec l'objectif principal (Soutenir les populations vulnérables, ainsi que les autorités nationales et locales, pour renforcer leur résilience aux risques et vulnérabilités climatiques, avec un accent particulier sur la planification et la mise en œuvre du changement climatique dans le secteur de l'eau) et les objectifs spécifiques attendus de sa mise en œuvre.



La théorie du changement du projet repose sur l'hypothèse suivante : « Si les contraintes à la préservation durable des ressources en eau sont levées, et donc si l'ACC est intégrée dans la budgétisation et la planification pertinentes liées à l'eau aux niveaux national et local, si des systèmes d'eau villageois hybrides et des infrastructures polyvalentes économiquement durables sont diffusés et si des connaissances fondées sur des données probantes

pour éclairer les politiques et les investissements en matière d'adaptation dans le secteur de l'eau sont établies ; alors, la résilience des populations vulnérables et des autorités nationales et locales aux risques et vulnérabilités dans le secteur de l'eau sera renforcée ». Elle articule clairement les hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet a été adoptée. L'évaluation considère donc que cette théorie du changement du projet est pertinente en ce sens qu'elle permet d'expliquer le processus de changement en mettant en évidence les liens de causalité. Les étapes du processus de changement sont bien identifiées et font ressortir différents chemins de changement, en montrant les relations logiques entre les étapes. Les résultats escomptés y apparaissent très bien, ce qui permet à l'évaluation de pouvoir comparer les résultats et effets qui avaient été ciblés au démarrage du projet avec les résultats atteints à ce jour.

2.2.3. Choix des zones d'intervention

Les trois zones d'intervention du projet (Zinder, Tahoua et Tillabéry) ont été sélectionnées selon des critères objectifs, du moins si l'on se réfère au Document de projet et aux résultats des entretiens avec les parties prenantes et acteurs clés du projet : (i) des zones où se sont réalisées plusieurs projets et programmes antérieurs avec des résultats probants, en particulier les zones d'intervention du PANA, et (ii) des zones où l'accès à l'eau reste un réel défi en raison, entre autres, de l'épuisement accéléré des ressources en eau, de la profondeur de la nappe et/ou de l'absence d'aménagements pour capter les eaux de surface.

Ensuite, le choix des trois régions d'intervention du projet a été discuté et approuvé lors de l'atelier de validation du document de projet en présence de l'ensemble des parties prenantes.

2.2.4. Alignement du projet sur les cadres et documents stratégiques nationaux

Le PFAN appuie les priorités du Gouvernement du Niger telles qu'énoncées dans son *nouveau Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026* et dans le *PDES précédent couvrant la période 2017-2021*. Le PDES 2022-2026 vise à atteindre une croissance annuelle moyenne du PIB de 9,3 %, une réduction de la pauvreté de 8 points de pourcentage à 35 %, un taux d'inflation inférieur à 3 % et un déficit budgétaire inférieur à 3 % sur une période de cinq ans, mais aussi l'alignement de la gestion des ressources sur la promotion du développement socio-économique et la préservation de l'environnement, tandis que l'objectif du PDES 2017-2021 vise principalement l'augmentation des niveaux de vie à travers une croissance économique forte, durable, résiliente et inclusive. Notons que le PDES 2017-2021 s'articule autour de 5 grands axes stratégiques, à savoir : (i) la renaissance culturelle, (ii) le développement social et transition démographique, (iii) l'accélération de la croissance économique, (iv) l'amélioration de la gouvernance, et (v) paix et sécurité et (vi) la gestion durable de l'environnement. En contribuant au renforcement des capacités des institutions et communautés nationales en matière de planification et de budgétisation de l'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau, en promouvant la diffusion à grande échelle de systèmes villageois hybrides d'alimentation en eau et d'infrastructures à usages multiples économiquement viables, et en mettant en place d'un système de gestion des connaissances fondé sur des données factuelles afin d'éclairer les politiques publiques relatives à l'adaptation et les investissements liés au secteur de l'eau, le PFAN contribue indiscutablement aux objectifs prioritaires du Gouvernement exprimés tant dans le PDES 2017-2021 que dans PDES 2022-2026.

Par ailleurs, le PFAN s'arrime avec la *Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035* et surtout à l'Action 5 ("Assurer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement") de l'Axe 3 de la SDDCI ("Développement du capital humain")¹³ et son objectif principal (Assurer une gestion efficace et durable des ressources en eau et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau) et, dans une moindre mesure, l'Action 4 de l'Axe stratégique 4 ("Dynamisation et la modernisation du monde rural") de la SDDCI à savoir la gestion durablement de l'environnement, les ressources

¹³. Les axes d'intervention de la SDDCI sont les suivants : la sécurité du territoire, le développement d'un secteur privé dynamique, la maîtrise de la fécondité et de la mortalité infantile, la dynamisation et la modernisation du monde rural, le développement du capital humain et la transformation de l'administration.

naturelles et l'énergie. La SDDCI 2035 ambitionne de faire du Niger « un pays moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire ».

Le PFAN est également en phase non seulement avec l'objectif global du *Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA)* du Niger et son objectif global à savoir contribuer au développement durable du pays par la réduction des impacts négatifs des changements climatiques et ses 3 axes prioritaires ("Renforcement de la coordination entre les institutions pour la prise en compte de l'ACC dans les politiques et programmes nationaux", "Mise en œuvre de programmes d'actions sectoriels prioritaires" et "Mobilisation des financements pour la mise en œuvre du PNA"), mais également avec celui du *Programme d'Action National pour l'Adaptation (PANA) aux Changements Climatiques*, c'est-à-dire "orienter et de coordonner les activités prioritaires en matière d'adaptation aux changements climatiques au Niger". Signalons ici que le PNA est en phase avec l'objectif de développement du Niger puisqu'il s'arrime avec la SDDCI 2035 et que l'élaboration du PANA entre dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) et de la Stratégie Nationale et du Plan d'Action en matière de Changements et Variabilité Climatiques (SN/PACVC) qui, elle-même, entre dans le cadre du Programme Changements et Variabilité Climatiques, un des six programmes prioritaires du Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD).

Enfin, le PFAN est aligné sur la *Politique Nationale de l'Eau (PNEA) au Niger* et ses 6 axes prioritaires et surtout l'Axe 1 ("La connaissance et la maîtrise des ressources en eau"), l'Axe 5 ("La protection des ressources en eau, de la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques") et l'Axe 6 ("La valorisation des ressources en eau à travers une meilleure organisation des filières"), mais également sur l'outil opérationnel de mise en œuvre de cette politique qu'est le *Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE)*, ses objectifs (Sur la période de 2015 à 2030 : améliorer les connaissances et le suivi des ressources en eau et de leurs usages, la mobilisation et la valorisation des ressources en eau pour satisfaire les utilisations économiques, l'accès équitable et durable des populations à l'eau potable et aux installations d'assainissement et la bonne gouvernance du secteur de l'eau, et protéger et préserver l'environnement et développer la résilience aux effets du changement climatique) et ses quatre composantes à savoir : (i) Amélioration de la connaissance des ressources en eau, (ii) Mobilisation et valorisation des ressources naturelles et développement des activités socio-économiques, (iii) Préservation de l'environnement et développement de la résilience au changement climatique, et (iv) Amélioration de la gouvernance de l'eau et renforcement des capacités.

2.2.5. Alignement du projet sur les outils programmatiques du PNUD, l'UNDAF et les ODD

Le projet soutient les axes prioritaires du *Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement durable (UNDAF)* du Niger pour la période 2019-2021 (Résilience, Gouvernance-Paix-Sécurité, Développement Social et Dividende Démographique) et ses cinq résultats stratégiques et surtout le Résultat stratégique 1 (assurer que "les populations rurales ciblées accèdent à des chaînes de valeur innovantes et créatrices d'emplois décents, participent aux mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires et nutritionnelles et des catastrophes et à une gestion durable des ressources naturelles et énergétiques adaptée aux effets du changement climatique"). L'UNDAF, faut-il le rappeler, est le Cadre intégré de coopération entre l'ONU (Agences, Programmes et Fonds) et le Niger, et est lui-même aligné sur les priorités stratégiques du Gouvernement tels qu'inscrits dans la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) 2035. Il y a donc un alignement logique entre le PFAN, l'UNDAF 2019-2021 et la SDDCI 2035.

Le PFAN contribue aussi à l'atteinte des produits/résultats programmatiques du PNUD Niger et notamment ceux du *Programme de pays pour le Niger pour les périodes 2019-2021 et 2023-2027* et plus singulièrement le Produit 1 du Programme de pays 2023-2027 ("La transformation structurelle de l'environnement rural") et ses sous-produits attendus : (i) la conservation des écosystèmes et des ressources naturelles en engageant les communautés et en créant des emplois décents ; (ii) l'investissement dans des moyens de subsistance résilients et écologiquement

durables face au changement climatique ; (iii) la promotion de bonnes pratiques basées sur les leçons apprises et l'avantage comparatif du PNUD pour promouvoir l'accès à une énergie propre et abordable ; (iv) le développement de chaînes de valeur durables et de filets de sécurité sociale productifs ; (v) la mobilisation efficace de fonds pour l'action climatique et la réalisation des contributions déterminées au niveau national (CDN) ; (vi) la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique ; (vii) la mise en œuvre efficace de politiques et de stratégies, y compris la planification du développement et la budgétisation qui intègrent l'adaptation au changement climatique, la réduction des risques de catastrophe, l'intégration de la dimension de genre et la promotion de l'économie locale. Signalons que les domaines prioritaires du Programme de pays pour le Niger 2019-2021 sont : i) l'accélération de la transformation en vue du développement durable (y compris la transformation structurelle grâce au développement des possibilités économiques et de chaînes de valeur durables génératrices de revenus et d'emplois décents, la promotion de l'accès aux énergies renouvelables et aux technologies de substitution et d'une gestion durable des ressources naturelles adaptée aux changements climatiques, et le renforcement de la capacité d'adaptation des communautés cibles exposées aux catastrophes et risques naturels afin de les rendre plus résilientes), et ii) la gouvernance, paix et sécurité.

Le PFAN soutient à la fois le *Plan Stratégique du PNUD pour la période 2018-2021* et surtout la Solution phare 3 (“Améliorer les capacités nationales de prévention et de relèvement pour des sociétés résilientes”) et le *Plan Stratégique du PNUD pour 2022-2025* et plus particulièrement la Solution 4 (“Placer la nature et l'environnement au cœur de l'économie et des plans des pays, et aider les gouvernements à protéger, gérer et valoriser leur patrimoine naturel”). Il contribue également à l'atteinte des *Objectifs de Développement Durable (ODD)* et plus spécifiquement l'ODD 6 (“Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau”), l'ODD 13 (“Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions”) et l'ODD 15 (“Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres”).

2.2.6. Corrélation entre contraintes et défis de la préservation durable des ressources en eau et les activités proposées

Les résultats des entretiens individuels avec les informateurs clés organisés dans le cadre de l'évaluation confirment la nature des contraintes et défis de la préservation durable des ressources en eau identifiés dans le cadre de l'élaboration du projet à savoir :

- la disponibilité limitée et la mauvaise gestion des connaissances sur les options d'adaptation identifiées dans le secteur de l'eau pour la planification ;
- le faible niveau de connaissances techniques sur les solutions alternatives pour une meilleure gestion de l'eau ;
- l'absence d'un cadre institutionnel détaillé sur l'eau pour mieux intégrer l'adaptation du changement climatique (ACC) dans la gestion des ressources en eau ;
- la base de données insuffisante pour éclairer les investissements de l'ACC dans le secteur de l'eau et l'engagement du secteur privé.

Il ressort également des entretiens avec les informateurs clés mais aussi des focus groups avec les bénéficiaires du projet que l'accès des ménages et des animaux à l'eau sur une base durable est l'une des principales préoccupations des populations et leurs organisations (AUSPE, CGPE, organisations des producteurs, etc.).

Comme on peut l'observer dans le tableau ci-après, les interventions du projet devant concourir à l'atteinte du Résultat 1 (Les capacités des institutions et communautés nationales en matière de planification et de budgétisation de l'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau, ce qui inclut d'exploiter les possibilités créées par un marché de l'eau pour renforcer l'adaptation et la résilience des populations locales au Niger, sont renforcées) consistent opportunément à :

- i. mettre en place et gérer une équipe de coordination opérationnelle pour le secteur de l'eau et qui guidera la révision du cadre institutionnel et ouvrira la voie au PNA sectoriel, et rédiger une feuille de route pour faire avancer le processus PNA dans le secteur de l'eau ;
- ii. analyser les lacunes et les besoins pour la création d'un environnement institutionnel propice à l'adaptation aux changements climatiques par le biais de la GIRE ;
- iii. organiser les ateliers de consultation multipartites au niveau national et déconcentré de l'Etat pour identifier et évaluer les options existantes d'adaptation au changement climatique en rapport avec l'eau ;
- iv. élaborer des modules de formation à l'intention du personnel des Ministères et procéder à la formation des principales parties prenantes ainsi que des programmes de sensibilisation et d'information du public afin de faciliter la communication, l'éducation et l'accès du public à l'information sur l'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau ;
- v. établir des liens institutionnels permanents et des protocoles d'échange de données entre les principales parties prenantes ; harmoniser/normaliser les indicateurs, le traitement des données, les modélisations, les projections, les évaluations de la vulnérabilité, les SIG des pratiques d'ACC dans le secteur de l'eau, dans la droite ligne du PNA du FVC ; et passer en revue les cadres juridiques, institutionnels et réglementaires ;
- vi. évaluer la vulnérabilité climatique et identifier des mesures d'adaptation pour les communes ciblées ;
- vii. organiser des ateliers destinés à améliorer l'accès du public aux connaissances sur les mécanismes d'adaptation existants et les expériences concluantes en matière de prévention des risques climatiques liés au secteur de l'eau et publier des rapports annuels et établir des forums de dialogue entre les communautés et le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement.

Au niveau du Résultat 2 du projet (La diffusion à grande échelle de systèmes villageois hybrides d'alimentation en eau et d'infrastructures à usages multiples économiquement viables, afin de transformer l'accès à l'eau en opportunités génératrices de revenus et de renforcer la préparation aux catastrophes est promue), les activités proposées sont les suivantes :

- i. réaliser une étude de faisabilité pour l'installation de systèmes hybrides et systèmes d'irrigation durables ;
- ii. réaliser et équipe des forages AEP et des forages maraîchers ;
- iii. mettre en place un comité d'utilisateurs de l'eau efficace dans chaque village ;
- iv. former des instructeurs des conseils villageois, des associations des jeunes et des femmes à l'entretien des systèmes hydrauliques hybrides ;
- v. réaliser une étude d'impacts environnemental et social (EIES) et établir un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ;
- vi. réaliser ou réhabiliter des infrastructures à usages multiples et des systèmes d'irrigation sur les étangs, les koris et les plans d'eau peu profonds sensibles afin dans les zones ciblées.

Les activités du projet devant concourir à la l'atteinte du Résultat 3 du projet (Un système de gestion des connaissances fondé sur des données factuelles afin d'éclairer les politiques publiques relatives à l'adaptation et les investissements liés au secteur de l'eau est mis en place) sont fortement corrélées aux contraintes et défis de la préservation des ressources en eau identifiés et donc aux besoins des groupes cibles du projet. En effet, elles consistent à :

- i. organiser régulièrement des ateliers de dialogue pour une coordination et une interaction plus efficace sur les mesures d'adaptation de la GIRE avec les différentes parties prenantes : secteur privé, décideurs, chercheurs, société civile et universités ;
- ii. organiser des ateliers de consultation pour discuter et délibérer sur le futur plan général du le Niger par rapport aux négociations climatiques pour le secteur de l'eau ;
- iii. appuyer la rédaction et la validation de l'exposé de la position du Niger sur les négociations relatives au climat, en prenant en compte les constatations découlant des mesures d'adaptation de la GIRE ;

- iv. veiller à la visibilité du projet et de ses partenaires, à travers la réalisation des activités de communication autour des interventions du projet.

Tableau 5 : Aperçu général des obstacles et défis de la préservation durable des ressources en eau et des activités proposées

Résultats spécifiques	Obstacles et des défis de la préservation durable des ressources en eau	Principales activités prévues pour pallier les obstacles et défis identifiés
Composante 1 (Amélioration de la planification de l'adaptation dans le secteur de l'eau)		
Résultat 1 : Les capacités des institutions et communautés nationales en matière de planification et de budgétisation de l'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau, ce qui inclut d'exploiter les possibilités créées par un marché de l'eau pour renforcer l'adaptation et la résilience des populations locales au Niger, sont renforcées.		
Produit 1.1 : Un dispositif de coordination pour le secteur de l'eau est mise en place et opérationnel ; une feuille de route pour faire avancer le processus PNA dans le secteur de l'eau est élaboré ; et les lacunes et les besoins pour la création d'un environnement institutionnel propice à l'ACC sont identifiés et analysés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité limitée et mauvaise gestion des connaissances sur les options d'adaptation identifiées dans le secteur de l'eau pour la planification ▪ Faible niveau de connaissances techniques sur les solutions alternatives pour une meilleure gestion de l'eau ▪ Absence d'un cadre institutionnel détaillé sur l'eau pour mieux intégrer l'ACC dans la gestion des ressources en eau 	<p>1.1.1. Mettre en place et gérer une équipe de coordination opérationnelle pour le secteur de l'eau et qui guidera la révision du cadre institutionnel et ouvrira la voie au PNA sectoriel</p> <p>1.1.2. Rédiger une feuille de route pour faire avancer le processus PNA dans le secteur de l'eau</p> <p>1.1.3. Analyser les lacunes et les besoins pour la création d'un environnement institutionnel propice à l'ACC par le biais de la GIRE</p> <p>1.1.4. Organiser les ateliers de consultation multipartites au niveau national, déconcentré et décentralisé de l'Etat pour identifier et évaluer les options existantes d'ACC en rapport avec l'eau</p>
Produit 1.2 : Les capacités des principales parties prenantes sont renforcées et des programmes de sensibilisation et d'information du public sont élaborés.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité limitée et mauvaise gestion des connaissances sur les options d'ACC identifiées dans le secteur de l'eau pour la planification ▪ Faible niveau de connaissances techniques sur les solutions alternatives pour une meilleure gestion de l'eau 	<p>1.2.1. Elaborer des modules de formation à l'intention du personnel des Ministères et procéder à la formation des principales parties prenantes</p> <p>1.2.2. Elaborer des programmes de sensibilisation et d'information du public afin de faciliter la communication, l'éducation et l'accès du public à l'information sur l'ACC dans le secteur de l'eau</p>
Produit 1.3 : Un cadre institutionnel favorable au développement du secteur de l'eau est mis en place.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible niveau de connaissances techniques sur les solutions alternatives pour une meilleure gestion de l'eau ▪ Absence d'un cadre institutionnel détaillé sur l'eau pour mieux intégrer l'ACC dans la gestion des ressources en eau ▪ Base de données insuffisante pour éclairer les investissements de l'ACC dans le secteur de l'eau et l'engagement du secteur privé. 	<p>1.3.1. Etablir des liens institutionnels permanents et des protocoles d'échange de données entre les principales parties prenantes</p> <p>1.3.2. Harmoniser/normaliser les indicateurs, le traitement des données, les modélisations, les projections, les évaluations de la vulnérabilité, les SIG des pratiques d'ACC dans le secteur de l'eau</p> <p>1.3.3. Passer en revue les cadres juridiques, institutionnels et réglementaires et évaluer la vulnérabilité climatique et identifier des mesures d'adaptation pour les communes ciblées</p> <p>1.3.4. Organiser des ateliers destinés à améliorer l'accès du public aux connaissances sur les mécanismes d'adaptation existants et les expériences concluantes en matière de prévention des risques climatiques liés au secteur de l'eau</p>
Composante 2 : Production de connaissances éprouvées sur le terrain pour la GIRE)		
Résultat 2 : La diffusion à grande échelle de systèmes villageois hybrides d'alimentation en eau et d'infrastructures à usages multiples économiquement viables, afin de transformer l'accès à l'eau en opportunités génératrices de revenus et de renforcer la préparation aux catastrophes est promue.		
Produit 2.1 : Des systèmes hydrauliques adaptés sont installés et les capacités des utilisateurs sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité limitée et mauvaise gestion des connaissances sur les options d'adaptation identifiées dans le secteur de l'eau pour la planification 	<p>2.1.1. Réaliser une étude de faisabilité pour l'installation de systèmes hybrides et systèmes d'irrigation durables</p> <p>2.1.2. Réaliser et équipe des forages AEP et des forages maraîchers</p> <p>2.1.3. Mettre en place un comité d'utilisateurs de l'eau</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible niveau de connaissances techniques sur les solutions alternatives pour une meilleure gestion de l'eau ▪ Base de données insuffisante pour éclairer les investissements de l'ACC dans le secteur de l'eau et l'engagement du secteur privé. 	<p>efficace dans chaque village</p> <p>2.1.4. Former des instructeurs des conseils villageois, des associations des jeunes et des femmes à l'entretien des systèmes hydrauliques hybrides</p> <p>2.1.5. Réaliser une étude d'impacts environnemental et social (EIES) et établir un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)</p>
<p>Produit 2.2 : Des infrastructures/ouvrages d'eau sont réalisés ou réhabilités</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilité limitée et mauvaise gestion des connaissances sur les options d'adaptation identifiées dans le secteur de l'eau pour la planification 	<p>2.2.1. Réaliser ou réhabiliter des infrastructures à usages multiples et des systèmes d'irrigation sur les étangs, les koris et les plans d'eau peu profonds sensibles afin dans les zones ciblées.</p>
<p>Composante 3 : Promotion de décisions des pouvoirs publics relatives à l'eau fondées sur des données factuelles</p> <p>Résultat 3 : Un système de gestion des connaissances fondé sur des données factuelles afin d'éclairer les politiques publiques relatives à l'adaptation et les investissements liés au secteur de l'eau est mis en place.</p>		
<p>Produit 3.1 : Les capacités des acteurs du secteur de l'eau sont renforcées et la visibilité du projet et de ses partenaires est améliorée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Faible niveau de connaissances techniques sur les solutions alternatives pour une meilleure gestion de l'eau ▪ Base de données insuffisante pour éclairer les investissements de l'ACC dans le secteur de l'eau et l'engagement du secteur privé. 	<p>3.1.1. Organiser régulièrement des ateliers de dialogue pour une coordination et une interaction plus efficace sur les mesures d'adaptation de la GIRE avec les différentes parties prenantes, mais aussi des ateliers de consultation pour discuter et délibérer sur le futur plan général du le Niger par rapport aux négociations climatiques pour le secteur de l'eau.</p> <p>3.1.2. Appuyer la rédaction et la validation de l'exposé de la position du Niger sur les négociations relatives au climat, en prenant en compte les constatations découlant des mesures d'adaptation de la GIRE</p> <p>3.1.3. Veiller à la visibilité du projet et de ses partenaires, à travers la réalisation des activités de communication autour des interventions du projet</p>

Source : tableau établi sur la base du document de projet et des rapports annuels d'activités

2.2.7. Sensibilité genre du projet

La triangulation des informations collectées à travers les différentes sources de données (revue documentaire, entretiens semi-directifs et focus group) dénote que le PFAN est sensible au genre. Certes, aucun indicateur du cadre de résultats du projet ne fait référence aux femmes et les indicateurs et cibles à mi-parcours et en fin de projet ne pas ventilés par sexe (Cf. tableau 6). Mais dans les faits, les femmes sont parmi les bénéficiaires directs des activités du projet.

Pour ce qui concerne les infrastructures et ouvrages réalisés ou réhabilités dans le cadre du projet, les informations collectées indiquent clairement que le choix des bénéficiaires du projet se fait sans distinction de sexe, d'ethnie et de religion. Aucune considération d'ordre ethnique et religieux n'a été dénoncée durant les discussions de groupes avec les groupes cibles/bénéficiaires (membres des AUSPE, membres des CGPE...). On constate que ces groupes cibles comprennent des hommes, des femmes et des jeunes (jeunes filles et garçons). Cependant, dans un contexte comme celui du Niger, les infrastructures et ouvrages hydrauliques réalisés ou réhabilités « profitent » surtout aux femmes/filles, ne serait-ce que par qu'ils contribuent à réduire la pénibilité de leur travail, car ce sont elles qui sont chargées de la corvée d'eau. De plus, certaines activités ciblent principalement les femmes. C'est le cas du marâchage et des travaux de récupération des terres dégradées. La proportion des femmes participant aux travaux de récupération des terres dégradées excède 70% des bénéficiaires, la période des travaux coïncidant avec l'exode massif des hommes vers les villes. Les forages marâchers réalisés et équipés contribuent également à réduire la pénibilité du travail des femmes productrices, car elles ne s'épuisent plus à tirer l'eau du puits à force des bras.

Les résultats de la revue documentaire et des entretiens confirment que les femmes font partie des bénéficiaires des formations et du renforcement de capacités des AUSPE et des CGPE. Notons qu'elles représentent environ 20%

des membres de ces structures. Toutefois, s'agissant des AUPSE, des bureaux composés uniquement de femmes sont en phase d'être installés dans les localités bénéficiaires des forages AEP avec pour objectif de leur confier l'entière responsabilité de la gestion des questions liées à l'eau, l'hygiène et l'assainissement.

2.3. Cohérence du projet

2.3.1. Mise en place de formes de synergie avec d'autres entités

Le projet a été conçu et mis en œuvre selon une approche basée sur l'étroite collaboration avec les différents acteurs concernés notamment les acteurs institutionnels tels que le SE/CNEDD, le Ministère de l'Hydraulique et les autres ministères sectoriels concernés, la Direction Générale de l'Environnement, les services techniques départementaux et les collectivités locales en vue de la création d'une synergie d'action et des conditions d'une meilleure appropriation nationale et locale. Non seulement ces derniers ont collaboré avec d'autres acteurs tels que le SP/PANGIRE et l'Autorité du Bassin du Niger dans l'élaboration et l'exécution du projet, mais en plus ils ont travaillé avec les ONG/OSC, les institutions de recherche nationales, les entreprises chargées de la réalisation des forages dans le cadre de la mise en œuvre du projet et le suivi des activités.

Notons que des conventions formelles avec les partenaires de mise en œuvre des activités sur le terrain et notamment les entreprises de forages et les structures de formation ou de suivi-accompagnement des bénéficiaires ont été signées tout au long de l'exécution du projet. Ces conventions de partenariat fixent les modalités de collaboration entre le projet et ces partenaires d'exécution.

2.3.2. Compatibilité du projet avec d'autres projets

Comme indiqué au point 2.2.4, le PFAN est compatible avec d'autres interventions antérieures ou en cours du Gouvernement, du PNUD ou des autres agences du système des Nations Unies. En effet, ses objectifs spécifiques, amélioration de la planification de l'adaptation dans le secteur de l'eau aux niveaux national et local, production de connaissances éprouvées sur le terrain pour la GIRE et promouvoir des décisions des pouvoirs publics relatives à l'eau fondées sur des données factuelles, sont similaires ou proches de ceux du PANA, du PNA, du PAC/RC, du PHRASEHA II, du PASEC, du PISA, du PROMOVARE et du PPCR, pour ne citer que ces exemples.

2.4. Progrès vers l'atteinte des résultats attendus

2.4.1. Niveau d'atteinte des résultats attendus

Le niveau de réalisation des objectifs et résultats attendus du projet, tels qu'énoncés dans le ProDoc, est apprécié par l'attribution d'un « Score » de TE (Très élevé : taux de réalisation $\geq 100\%$), E (élevé : $75\% \leq$ taux de réalisation $< 100\%$), M (moyen : $40\% \leq$ taux de réalisation $< 75\%$), F-N (faible ou nul : $0\% <$ taux de réalisation $\leq 40\%$) ou NP (les éléments à disposition ne permettent pas de quantifier le niveau de réalisation du résultat).

Les résultats obtenus de la mise en œuvre du PFAN sont satisfaisants (cf. tableau ci-après). Au 30 juin 2023, deux (2) résultats spécifiques attendus de son exécution ("Une base de données sur l'ACC liée au secteur de l'eau est disponible" et "7 municipalités supplémentaires ont pris des mesures pour intégrer l'ACC dans leurs politiques publiques") repris dans le cadre de résultats sur un total de sept (7) résultats spécifiques attendus, soit environ 29%, ont été réalisés, tandis que deux (2) autres résultats spécifiques attendus ("Au moins 42450 personnes des municipalités ciblées bénéficient d'un accès amélioré aux services d'eau grâce au projet" et "1765 ha bénéficient d'une meilleure gestion de l'eau") le sont à 82% et 78%, respectivement. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants que le projet a fait face à plusieurs défis depuis son lancement et notamment les retards et difficultés particulières rencontrées : le retard dans le lancement du projet lié au contexte politique (préparation des élections générales), le retard dans la mise à disposition des fonds, la lourdeur du processus de passation des marchés, le non-respect des délais par certains entrepreneurs chargés de réaliser les forages, etc. (voir point 2.4.3).

Tableau 6 : Niveau de réalisation des résultats attendus du PFAN au 30/06/2023

Composante/Effet	Indicateurs d'Effets	Ligne de base	Valeur de l'indicateur			Score					
			Cible à mi-parcours	Cible en fin de projet	Niveau de réalisation	Atteinte de la cible en fin (%)	TE	E	M	F-N	NP
Objectif du projet : Renforcer la capacité des institutions et des communautés nationales et locales à planifier et budgétiser l'adaptation au changement climatique, tout en saisissant les opportunités dans le secteur de l'eau pour améliorer l'adaptation locale et la résilience au Niger	Indicateur 1: Nombre de politiques, plans et processus locaux, nationaux et sectoriels élaborés et renforcés pour identifier, prioriser et intégrer les stratégies et mesures d'adaptation liées au secteur de l'eau.	4	25 documents (plans, politiques et processus) dans le secteur de l'eau ont été examinés pour identifier les points d'entrée pour l'intégration de l'ACC à la suite des activités du projet.	25 documents (plans, politiques et processus) dans le secteur de l'eau ont été examinés pour identifier les points d'entrée pour l'intégration du CCA à la suite des activités du projet.	5 documents (une feuille de route pour faire avancer le processus PNA dans le secteur de l'eau, un PNA du secteur des ressources en eau, un document d'analyse des lacunes et besoins pour la création d'un environnement institutionnel propice à l'ACC, un document des cadres juridiques, institutionnels et réglementaires, un rapport d'analyse de la vulnérabilité du secteur des ressources en eau) ont été élaborés.	20% (A mi-parcours : 20%)					
	Indicateur 2: Nombre de bénéficiaires directs présentant une vulnérabilité réduite au changement climatique et niveau de diminution	L'indicateur sera mis à jour conformément à la référence au cours de la première année de mise en œuvre.	10 000 bénéficiaires (dont au moins 50% de femmes) voient leur vulnérabilité moyenne réduite de 10% (caractérisée par le taux d'accès à l'eau, la résilience à la pénurie d'eau et aux inondations).	42 450 bénéficiaires (dont au moins 50% de femmes) voient leur vulnérabilité moyenne réduite de 30% (caractérisée par le taux d'accès à l'eau, la résilience à la pénurie d'eau et aux inondations).	16450 personnes (dont 51% de femmes) ont été assistées à travers le Cash For Work, occasionné par les travaux de récupération des terres dégradées afin de réduire leur vulnérabilité.	39% (A mi-parcours : 165%)					
Composante 1 : Améliorer la planification de l'adaptation dans le	Indicateur 3 : Nombre de municipalités intégrant l'ACC en relation avec le secteur de l'eau dans	8 municipalités ciblées par le projet PANA résilience	Les 7 municipalités supplémentaires ont pris des mesures pour intégrer l'ACC dans ces	7 municipalités supplémentaires ont intégré avec succès l'ACC dans ces documents.	8 Plans ont été identifiés pour être révisés en 2023 dont 4 PDC et 4 PLEA afin	114% (A mi-parcours : 114%)					

secteur de l'eau	leurs politiques publiques	intègrent l'ACC dans leurs politiques	documents.		d'intégrer l'ACC dans le secteur de l'eau.						
	Indicateur 4 : Pourcentage d'augmentation du budget de l'ACC	0	Augmentation de 20% du budget de l'ACC	Augmentation de 25 % du budget de l'ACC	15.8% du budget de l'ACC (en 2022 le total est de 122 151 000 000 FCFA en 2022, contre 105 440 000 000 FCFA en 2021) ¹⁴	63% (A mi-parcours : 79%)					
Composante 2 : Développer des connaissances testées sur le terrain pour la GIRE	Indicateur 5 : Nombre de personnes ayant un accès plus sécurisé à l'eau	0	Au moins 10 000 personnes des municipalités ciblées bénéficiant d'un accès amélioré aux services d'eau grâce au projet	Au moins 42 450 personnes des municipalités ciblées bénéficiant d'un accès amélioré aux services d'eau grâce au projet	17 450 personnes (dont 52% de femmes) ont eu l'accès à l'eau ; 16 450 personnes (dont 51 de femmes) à travers la technologie CES/DRS et 1000 personnes (dont 61% de femmes) à travers la réalisation de 4 Equivalent Point d'Eau Moderne).	82% (A mi-parcours : 349%)					
	Indicateur 6 : Nombre d'hectares bénéficiant d'une meilleure gestion de l'eau	0	500 ha bénéficient d'une meilleure gestion de l'eau	1 765 ha bénéficient d'une meilleure gestion de l'eau	1380 ha de terres dégradées (680 pour l'année 2022 et 700 pour 2023) ont bénéficié d'une meilleure gestion de l'eau à travers la technologie (CES/DRS)	78% (A mi-parcours : 353%)					
Composante 3 : Favoriser des processus décisionnels fondés sur des données probantes	Indicateur 7 : Disponibilité d'une base de données sur l'ACC dans le secteur de l'eau pour les partenaires techniques	0	-	Une base de données sur l'ACC liée au secteur de l'eau est disponible et régulièrement mise à jour.	Une cartographie des pratiques d'ACC secteur eau dans les communes du projet a été réalisée.	100%					

Source : tableau établi sur la base du Prodoc et des rapports annuels d'activités

¹⁴. Selon les données CPEIR.

2.4.2. Les principales réalisations du projet

Au titre de la Composante 1 (Amélioration de la planification de l'adaptation dans le secteur de l'eau), le projet a mené plusieurs activités dont l'élaboration du document du PNA EAU, l'élaboration de 3 modules de formation et la formation de 132 décideurs et experts sur les 250 prévus (taux de réalisation : 53%), la signature de 2 conventions de partenariat avec l'Université Abdou Moumouni et l'Autorité du Bassin du Niger, et la réalisation d'une étude des lacunes et les besoins pour la résilience, la vulnérabilité et la variabilité climatique sur l'eau la création d'un environnement institutionnel propice à l'adaptation du secteur de l'eau par le biais de la GIRE et d'une analyse du cadre juridique et institutionnel relatif à la gestion des ressources en eau pour l'adaptation au changement climatique du Niger. A ces réalisations, il faut ajouter l'organisation des deux ateliers de consultations multipartites sur les options d'adaptation existantes dans le secteur d'eau et de plusieurs autres ateliers de dialogue entre les acteurs du secteur de l'eau.

Au titre de la composante 2 (Production de connaissances éprouvées sur le terrain pour la GIRE), une étude de faisabilité de 50 forages maraîchers dans 6 communes (Kao, Tchintabaraden, Takanamat et Tabalak dans région de Tahoua, et Ouallam et Tindikiwindi dans la région de Tillabéri) a été réalisée ; au total 5 forages AEP sur les 6 prévus (taux de réalisation : 83%) et 16 forages maraîchers équipés de système solaire sur les 50 prévus (taux de réalisation : 32%) ont été réalisés ; 1380 hectares de terres dégradées sur les 1680 hectares prévus (taux de réalisation : 82%) ont été récupérés et traités par la méthode biologique ; et 2 études (étude géologique, hydrogéologue, hydro chimique et géophysique et étude d'impact environnemental et social) ont été réalisées.

Au titre de la Composante 3 (Promotion de décisions des pouvoirs publics relatives à l'eau fondées sur des données factuelles), le PFAN a réalisé une cartographie des pratiques d'adaptation aux changements climatiques dans le secteur de l'eau dans les communes d'intervention du projet ainsi que des films documentaires sur les activités du projet et la formation 45 acteurs des médias et de la société civile sur les programmes d'information et de sensibilisation du public sur les questions de changements climatiques en lien avec le secteur de l'eau ; sans oublier la participation du projet à des rencontres nationales et internationales de partage d'expériences : le Forum mondial de l'eau organisé à Dakar au Sénégal, la 27^{ème} COP sur les changements climatiques de Sharm-el Cheick en Egypte, etc.

2.4.3. Principales contraintes et difficultés ayant impacté la mise en œuvre du projet et ses résultats

Plusieurs obstacles et défis ont entravé la bonne marche du PFAN et des résultats :

- le retard dans le lancement du projet (soit presque 8 mois de retard) lié au contexte politique (préparation des élections générales) et le retard induit dans la mise à disposition des fonds ;
- les retards dans la mise à disposition des ressources financières par le PNUD – ces retards s'expliquent par la faible consommation des avances de fonds mises à la disposition du projet – ainsi que la lenteur des procédures de passation de marchés et la lenteur induite dans la mise en œuvre des activités sur le terrain ;
- le non-respect des délais par certains entrepreneurs chargés de réaliser les ouvrages et ses effets induits : retards dans la réception et l'utilisation des ouvrages, déception des bénéficiaires, accroissement des coûts de suivi et contrôle, etc. ;
- l'insécurité dans certaines zones d'intervention du projet (les Communes de Tondikiwindi et Takanamat, notamment). Parfois, cela a entraîné une limitation d'accès de l'équipe de coordination du projet et le report de certaines missions de suivi des activités sur le terrain. ;
- La survenue de la pandémie du Covid-19 en 2020 et son impact sur les activités de terrain. En raison du confinement et de l'interdiction des réunions en présentiel, la coordination du projet a dû suspendre, annuler ou reporter certaines activités (réunions internes, réunions périodiques avec le CNEDD, missions de suivi des activités, etc.) et privilégier le télétravail (réunions).

En revanche, les facteurs suivant ont facilité la mise en œuvre du projet :

- le fort engagement des parties prenantes notamment le SE/CNEDD et les ministères sectoriels concernés (Ministères en charge de l'hydraulique, de l'environnement et du génie civil) ;
- la signature des conventions de partenariat formelles avec les entreprises de forage et de protocoles d'accord avec les autres partenaires d'exécution du projet (le Faculté des Sciences et Techniques de l'Université Abdou Moumuni et l'Autorité du Bassin du Niger, notamment).

2.5. Efficience du projet

2.5.1. L'utilisation des ressources

✓ Les ressources humaines

La gestion du PFAN a requis la mise sur pied d'une équipe composée de : un Coordonnateur national, un Chargé de communication, un Chargé du Suivi-évaluation, un Spécialiste en gestion de l'eau, un Responsable Administratif et Financier, 4 Volontaires des Nations Unies, 2 chauffeurs, une secrétaire et un manœuvre-coursier.

✓ Les ressources financières

En 2021, il était prévu d'allouer respectivement 28%, 47%, 11,5% et 8,9% du budget du projet à la Composante 1 (Intégration de l'ACC dans les cadres pertinents de budgétisation et de planification dédiés à l'eau aux niveaux national et local), la Composante 2 (Diffusion de systèmes hybrides villageois d'alimentation en eau et d'infrastructures à usages multiples économiquement viables), la Composante 3 (Production de connaissances factuelles destinées à guider les politiques liées à l'adaptation dans le secteur de l'eau) et la gestion du projet.

Tableau 7 : Réalisations financières en 2021

Résultat	Budget		Dépenses		Solde	Taux d'utilisation du budget(%)
	Montant (USD)	%	Montant (USD)	%	Montant (USD)	
Composante 1	281 680	28,17	79 809	17,05	201 871	28,33
Composante 2	473 320	47,33	327 287	69,95	146 033	69,15
Composante 3	115 050	11,51	21 232	04,54	93 818	18,00
Suivi et Evaluation	40 950	04,09	2 651	00,57	38 299	06,00
Gestion du projet	89 000	08,90	36 928	07,89	52 072	41,00
Total	1 000 000	100	467 907	100	532 093	47,00

Source : Tableau établi sur la base du rapport annuel 2021

En 2022, ces chiffres ont quelque peu changé puisque respectivement 12%, 74%, 9% et 3% du budget du projet devait être consacré à la Composante 1 (Intégration de l'adaptation au changement climatique dans les cadres pertinents de budgétisation et de planification dédiés à l'eau aux niveaux national et local), la Composante 2 (Diffusion de systèmes hybrides villageois d'alimentation en eau et d'infrastructures à usages multiples économiquement viables), la Composante 3 (Production de connaissances factuelles destinées à guider les politiques et les investissements liés à l'adaptation dans le secteur de l'eau) et la gestion du projet.

Tableau 8 : Réalisations financières en 2022

Résultat	Budget		Dépenses		Solde	Taux d'utilisation du budget (%)
	Montant (USD)	%	Montant (USD)	%	Montant (USD)	
Composante 1	285 178	12,20	209 193,79	13,46	75 984,21	73,36
Composante 2	1 726 168	73,85	1 057 367,67	68,04	668 800,4	91,26
Composante 3	205 584	08,80	188 416,82	12,12	17 167,18	91,65
Suivi et Evaluation	48 870	02,09	29 901,18	01,92	18 968,82	61,19
Gestion du projet	71 455	03,06	69 341,04	04,46	2 113,96	97,04
Total	2 337 255	100	1 554 220,02	100	783 035	66,50

Source : Tableau établi sur la base du document de projet et du rapport financier 2022

Comme on peut le remarquer dans les deux tableaux ci-dessus, le taux de consommation du budget du projet est relativement faible : 46,79% en 2021 et 66,50% en 2022. Toujours est-il que la Composante 1 du projet a représenté environ 13% du montant total des dépenses du projet en 2022, contre 17% en 2021. La Composante 2 et la Composante 3 ont représenté respectivement 68% et 12% du montant total des dépenses du projet en 2022, contre près 70 % et 5% en 2021. Les frais de gestion du projet, eux, ont représenté 4,46% du montant total des dépenses en 2022, contre 7,89% en 2021. A cet égard, si on tient compte des règles du FEM, à savoir des PMC ne dépassant pas 5% du budget total, on peut conclure que l'exécution du budget du PFAN a tenu compte de ce seuil standard en 2022, mais pas en 2021.

2.5.2. Indice d'efficience

Sur le budget initial de 1,000,000 USD prévu pour la mise en œuvre du projet en 2021, seulement 467 907 USD ont été effectivement dépensés (soit un taux d'exécution financière globale de 46.79%). En 2022, le taux de réalisation des ressources financières était plus élevé (66,5%). Dans le même temps, le bilan des activités réalisées en 2021 et 2022 fait ressortir un taux de réalisation (ou taux d'exécution physique) de 49% et 98%. L'indice d'efficience, c'est-à-dire le rapport entre le taux de réalisation physique et le taux de réalisation financière du projet (ou le rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour atteindre ces résultats), est par conséquent de 1.05 en 2021 et 1,47% en 2022, ce qui traduit une faible consommation des ressources financières du projet.

2.5.3. Principaux facteurs ayant impacté l'efficience du projet

Deux facteurs au moins ont impacté positivement l'efficience du projet :

- la gestion des ressources du projet selon les standards de gestion du PNUD ;
- le recours à des Volontaires des Nations Unies pour appuyer l'équipe de coordination du projet.

En revanche, les retards dans la mise à disposition des ressources financières par le PNUD ont influé négativement sur l'efficience du projet. Comme mentionné précédemment, ces retards s'expliquent par la faible consommation des avances de fonds mises à la disposition du projet.

2.6. Durabilité du projet

2.6.1. La durabilité des résultats

Plusieurs hypothèses permettent d'affirmer que certains résultats du PFAN vont perdurer. Parmi ces hypothèses on peut citer :

- L'implication de la partie nationale (SE/CNEDD et Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement), des autorités administratives et locales (Préfets et Maires) et des partenaires (ONG/OSC, secteur privé, Instituts de recherche, SP/PANGIRE, ABN, etc.) dans l'élaboration du projet et sa mise en œuvre. Cette implication des autorités au niveau national et local et des partenaires d'exécution milite en faveur d'une probabilité d'occurrence forte pour la pérennisation des résultats du projet. De plus, il avait été prévu dans le document de projet des interventions dans le sens du renforcement des capacités des groupes cibles/bénéficiaires et de la pérennisation des acquis du projet. Autrement dit, l'ancrage national et local du projet qui responsabilise à la fois les entités nationales notamment le SE/CNEDD et le Ministère de l'Hydraulique et les autorités administratives et locales a favorisé l'appropriation du projet par les autorités gouvernementales et les acteurs locaux, gage elle-même d'une bonne durabilité des acquis du projet.
- Le renforcement des capacités des parties prenantes, surtout les membres des conseils municipaux, les membres des associations des usagers du service public de l'eau et les membres des comités de gestion des sites de récupération des terres dégradées sur les problématiques liées aux changements climatiques, à la préservation des ressources ou la gestion des points d'eau leur confère, par exemple, la capacité de prendre en charge, à l'avenir, la gestion des infrastructures et ouvrages hydrauliques réalisés ou réhabilités au-delà de l'échéancier du projet.

- Dans les régions visitées (Tahoua et Tillabéry), les associations des usagers du service public de l'eau et les comités de gestion des sites de récupération des terres dégradées fonctionnent assez bien ; ce qui fait penser que leurs chances de durabilité à court terme sont réelles. Toutefois, à moyen et long terme, et sans appui à leur formation et/ou recyclage et sans appuis financier, technique et matériel, il est probable qu'on assistera à une baisse tendancielle de leur activité. En somme, la pérennité des associations des usagers du service public de l'eau et des comités de gestion des sites de récupération des terres dégradées dépend en grande partie de la seule volonté de leurs membres et de la stratégie de gestion mise en place notamment le paiement de la redevance de l'eau conformément à certains textes en la matière. Elle relève aussi de la responsabilité des autorités politiques et administratives nationales et locales. Il s'agit, pour elles, de s'appropriier ces structures, par exemple en les adossant aux programmes nationaux et locaux de développement.

2.6.2. Risques pour la durabilité des résultats du projet

✓ *Risques financiers pouvant menacer la durabilité des résultats du projet*

L'évaluation considère qu'il existe des risques financiers qui pourraient menacer la durabilité des produits du projet si à terme les associations des usagers du service public de l'eau et les comités de gestion des sites de récupération des terres dégradées ne disposent pas des ressources propres pour poursuivre les actions afin de pérenniser les acquis du projet. La plupart des personnes interviewées durant les focus groups tant à Niamey que dans les régions de Tahoua et Tillabéry estiment que le développement d'activités génératrices de revenu dans l'agriculture, le maraîchage et l'élevage pour soutenir les producteurs constituent une source de revenu devant permettre aux associations des usagers du service public de l'eau et aux comités de gestion des sites de récupération des terres dégradées de poursuivre les actions sans faire recours aux partenaires financiers.

✓ *Risques sociaux ou politiques pouvant menacer la durabilité des produits du projet*

D'après les résultats des entretiens avec les acteurs, particulièrement les autorités administratives et locales et les membres des associations des usagers du service public de l'eau et des comités de gestion des sites de récupération des terres dégradées, il ressort que : (i) l'insécurité dans les zones du projet, et (ii) le coup d'Etat au Niger et les sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA constituent des risques sociaux ou politiques qui pourraient menacer la poursuite du projet et la durabilité de ses bénéfices.

✓ *Les risques liés aux cadres légaux, aux politiques et aux structures et processus de gouvernance au sein duquel évolue le projet pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet*

D'après la revue documentaire, le Niger dispose d'un certain nombre de stratégies, politiques et instruments tendant à contrer les effets négatifs des changements climatiques et à préserver les ressources en eau. L'existence d'une Politique Nationale de l'Eau et d'un Plan national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE) constitue une preuve d'engagement politique du gouvernement dans ce domaine. Aussi, la mission d'évaluation conclut que les cadres légaux, les politiques et les structures et processus de gouvernance au sein desquels évolue le projet ne représentent aucun risque pouvant menacer la durabilité des bénéfices du projet.

✓ *Risque lié au niveau d'appropriation des parties prenantes nationales et locales pour la pérennité des bénéfices du projet*

L'évaluation considère que le niveau d'appropriation des parties prenantes nationales ne représente pas un risque pour la pérennité des bénéfices du projet car la conception de l'intervention comprend une stratégie appropriée de durabilité et de sortie pour soutenir des changements positifs dans la préservation des ressources en eau après la fin du projet. La stratégie de sortie mise sur (i) l'appropriation nationale/locale, (ii) le renforcement des capacités parties prenantes, particulièrement les associations des usagers du service public de l'eau et les comités de gestion des sites de récupération des terres dégradées, et (iii) l'implication des groupes cibles/bénéficiaires.

2.7. Mise en œuvre du projet et gestion réactive

Pour ce qui concerne le cadre organisationnel et institutionnel de gouvernance, des dispositions nécessaires pour garantir une bonne gouvernance et une mise en œuvre efficace des activités ont été entreprises dès le démarrage du PFAN. Tout d'abord, un comité de pilotage (Copil) chargé de la coordination, la gestion et le contrôle du projet a été mis en place. Mieux, les résultats de la revue documentaire et des entretiens avec les principales parties prenantes indiquent clairement que le Copil a fonctionné correctement, tandis que l'équipe de coordination du projet est parvenue à assurer l'exécution des activités du projet. Ensuite, la gestion des ressources humaines et financières du projet s'est faite en respect des procédures du PNUD.

L'examen des documents du projet a permis de conclure que les enseignements tirés du projet sont souvent documentés par l'équipe de coordination du projet à travers la production des rapports annuels d'activités, des comptes rendus des sessions du Copil et des rapports de suivi. Toutefois, les résultats de l'exploitation des documents du projet dénotent que les informations contenus de ces rapports ne sont pas utilisées pour renseigner le cadre de résultats du projet. Autrement dit, le cadre de résultats n'est visiblement pas appliqué comme outil de gestion.

S'agissant de la planification des activités, le projet privilégie une planification et une réalisation participative et inclusive des interventions. Les principales parties prenantes au niveau national sont impliquées dans l'élaboration des plans de travail et des budgets annuels. Les principaux outils de planification utilisés sont, entre autres : le document de projet, les réunions de planification avec les partenaires d'exécution et les sessions annuelles du Copil.

Ajoutons que l'équipe de coordination du projet a su prendre en compte les risques qui se sont imposés à elle, à savoir : la situation d'insécurité dans certaines zones du projet et le risque lié à la pandémie du Covid-19 en 2020-2021. Ainsi par exemple, l'équipe du projet a dû parfois adapter l'évolution du projet en ayant recours à des escortes militaires pour mener des missions dans des zones à risques (Takanamat, Tondikiwindi, Tenhiya, etc.). suspendant ou en reportant la réalisation de certaines activités. En raison du risque lié au Covid-19, elle avait également dû suspendre, annuler ou reporter certaines activités (réunions internes, réunions périodiques avec le SE/CNEDD, missions de suivi des activités, etc.) et privilégier le télétravail (réunions).

Enfin, le projet dispose d'une stratégie de communication pour aider à renforcer sa visibilité centrée sur :

- la réalisation et diffusion des films documentaires sur la récupération des terres dégradées et sur la cérémonie de lancement officiel des travaux de réalisation des forages ;
- le lancement de la Newsletter du projet ;
- la création d'un site internet pour le projet ;
- le partage des expériences du projet au 9^{ème} Forum Mondial de l'Eau à Dakar (Sénégal), à la 16^{ème} Conférence de l'ONU sur la lutte contre la Désertification à Abidjan (Côte d'Ivoire), à NAP EXPO 2022 à Gaborone (Botswana), à la Semaine Climatique Africaine 2022 à Libreville (Gabon) et à la 12^{ème} et 13^{ème} Rencontres nationales du Cadre de Concertation des Acteurs intervenant dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques ;
- l'appui à l'animation du pavillon du Niger sur les expériences concluantes du pays en matière d'adaptation aux changements climatiques, lors de la 27^{ème} Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques à Sharm-El-Cheick (Egypte).

3. CONSTATS, CONCLUSIONS, ENSEIGNEMENTS TIRES, BONNES PRATIQUES, RECOMMANDATIONS

Ce chapitre présente successivement les principaux constats et conclusions de l'évaluation, les enseignements tirés des interventions du projet et les bonnes pratiques, puis formule des recommandations pour la suite du projet et pour consolider et pérenniser les bénéfices du projet.

3.1. Principaux constats et conclusions

Les principaux constats et conclusions issus de l'évaluation sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Critère d'évaluation	Principaux constats et conclusions
Stratégie du projet	<p>Le PFAN a été élaboré selon une approche participative et inclusive.</p> <p>L'élaboration du projet a été conduite selon une approche participative par la concertation des différentes catégories d'acteurs concernés au niveau national et local. Sa mise en œuvre se fait suivant un processus inclusif et participatif. Elle met en relation plusieurs acteurs qui appuient tous les activités du projet à différents niveaux. Cette approche transversale et participative a été adoptée pour garantir l'appropriation nationale afin de capitaliser les expériences et expertises ainsi que les ressources disponibles et d'assurer la réalisation des résultats escomptés sur la base d'interventions catalytiques aux effets durables.</p> <p>Les indicateurs du cadre de résultats du projet au regard des objectifs poursuivis et des résultats attendus sont pertinents. Les cibles de fin de projet sont « SMART », c'est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Appropriées et Réalisables dans le Temps.</p>
Pertinence du projet	<p>Le PFAN s'est révélé très pertinent en étant notamment bien ancré dans les cadres stratégiques du pays et les priorités de ses partenaires au développement notamment le PNUD et les autres agences du Système des Nations Unies.</p> <p>Le projet s'inspire des résultats et des leçons apprises de la conception et la mise en œuvre des politiques sectorielles et des projets et programmes exécutés ou en cours d'exécution au Niger tels que le PANA, le PNA), le PAC/RC, le Projet ABC, le PHRASEHA II, le PASEC, le PISA, le PROMOVARE, le PPCR, etc. Son élaboration s'est également appuyée sur les résultats de l'analyse contextuelle approfondie et notamment l'analyse de la nature des obstacles et des défis de la préservation durable des ressources en eau Niger.</p> <p>La théorie du changement du projet articule clairement les hypothèses sur les raisons pour lesquelles l'approche du projet a été adoptée. Les étapes du processus de changement sont bien identifiées et font ressortir différents chemins de changement, en montrant les relations logiques entre les étapes. Les résultats escomptés y apparaissent très bien, ce qui permet à l'évaluation de pouvoir comparer les résultats et effets qui avaient été ciblés au démarrage du projet avec les résultats atteints à ce jour.</p> <p>Le projet est aligné tant sur les cadres et documents stratégiques nationaux (PDES 2022-2026 et PDES 2017-2021, SDDCI 2035, PAN, PANA, PNE, PANGIRE, etc.) que sur les outils programmatiques du PNUD (CPD 2019-2021 et 2023-2027, Plan Stratégique du PNUD 2018-2021), l'UNDAF 2019-2021 et les ODD et plus spécifiquement l'ODD 6 ("Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau"), l'ODD 13 ("Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions") et l'ODD 15 ("Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres").</p>
Cohérence du projet	<p>Le PFAN est indiscutablement cohérent, car des efforts ont été faits pour mettre en place des formes de synergie avec d'autres entités et pour le rendre compatible avec d'autres</p>

	<p>projets</p> <p>Le projet a été conçu et mis en œuvre selon une approche basée sur l'étroite collaboration avec les différents acteurs concernés notamment les acteurs institutionnels tels que le SE/CNEDD, le Ministère de l'Hydraulique et les autres ministères sectoriels concernés, la Direction Générale de l'Environnement, les services techniques départementaux et les collectivités locales en vue de la création d'une synergie d'action et des conditions d'une meilleure appropriation nationale et locale. Non seulement ces derniers ont collaboré avec d'autres acteurs tels que le SP/PANGIRE et l'Autorité du Bassin du Niger dans l'élaboration et l'exécution du projet, mais en plus ils ont travaillé avec les ONG/OSC, les institutions de recherche nationales, les entreprises chargées de la réalisation des forages dans le cadre de la mise en œuvre du projet et le suivi des activités.</p> <p>Le projet est compatible avec d'autres interventions antérieures ou en cours du Gouvernement PNUD ou des autres agences du système des Nations Unies. En effet, ses objectifs spécifiques d'amélioration de la planification de l'adaptation dans le secteur de l'eau aux niveaux national et régional, la production de connaissances éprouvées sur le terrain pour la GIRE et promouvoir des décisions et pouvoirs publics relatives à l'eau fondées sur des données factuelles, sont similaires ou proches de ceux du PANA, du PNA, du PAC/RC, du Projet ABC, du PHRASEHA II, du PASEC, du PISA/PROMOVARE et du PPCR, pour ne citer que ces exemples.</p>
<p>Progrès vers l'atteinte des résultats attendus (Efficacité)</p>	<p>Les résultats obtenus de la mise en œuvre du PFAN sont satisfaisants.</p> <p>Au 30 juin 2023, deux (2) résultats spécifiques attendus de son exécution ("Une base de données sur l'ACC liée au secteur de l'eau est disponible" et "7 municipalités supplémentaires ont pris des mesures pour intégrer l'ACC dans leurs politiques publiques") repris dans le cadre de résultats sur un total de sept (7) résultats spécifiques attendus, soit environ 29%, ont été réalisés, tandis que deux (2) autres résultats spécifiques attendus ("Au moins 42450 personnes des municipalités ciblées bénéficient d'un accès amélioré aux services d'eau grâce au projet" et "1765 ha bénéficient d'une meilleure gestion de l'eau") le sont à 82% et 78%, respectivement.</p> <p>Le projet a connu des contraintes et difficultés qui ont impacté sa bonne marche : (i) le retard dans le lancement du projet lié au contexte politique (préparation des élections générales), (ii) les retards dans la mise à disposition des ressources financières par le PNUD dus notamment à la faible consommation des avances de fonds mises à la disposition du projet, (iii) la lenteur des procédures de passation de marchés et la lenteur induite dans la mise en œuvre des activités sur le terrain, (iv) le non-respect des délais par certains entrepreneurs chargés de réaliser les ouvrages, (v) l'insécurité dans certaines zones d'intervention du projet (les Communes de Tondikiwindi et Takanamat, notamment), etc.</p>
<p>Efficiences du projet</p>	<p>L'efficacité de l'exécution des résultats du PFAN est relativement satisfaisante.</p> <p>En 2022, les frais de gestion du projet ont représenté 4,46% du montant total des dépenses, contre 7,89% en 2021. A cet égard, si on tient compte des règles du FEM, à savoir des PMC ne dépassant pas 5% du budget total, on peut conclure que l'exécution du budget du PFAN a tenu compte de ce seuil standard en 2022, mais pas en 2021.</p> <p>Toutefois, le taux d'utilisation du budget du projet est relativement faible (soit 46,79% en 2021 et 66,50% en 2022) à cause du faible taux de réalisation des activités consommatrices de ressources financières comme la réalisation et l'équipement des forages AEP et des forages maraîchers.</p> <p>Deux facteurs au moins ont impacté positivement l'efficacité du projet : la gestion des ressources du projet selon les standards de gestion du PNUD et le recours à des Volontaires des Nations Unies pour appuyer l'équipe de coordination du projet. En revanche, les retards dans la</p>

	<p>mise à disposition des ressources financières par le PNUD l'ont influencé négativement. Ces retards, comme mentionné précédemment, s'expliquent par la faible consommation des avances de fonds mises à la disposition du projet.</p> <p>Sur le budget initial de 1,000,000 USD prévu pour la mise en œuvre du projet en 2021, seulement 466,907 USD ont été effectivement dépensés (soit un taux d'exécution financière globale de 46.63%). En 2022, le taux de réalisation des ressources financières était plus élevé (109%). Dans le même temps, le bilan des activités réalisées en 2021 et 2022 fait ressortir un taux de réalisation (ou taux d'exécution physique) de 49% et 98%. L'indice d'efficacité, c'est-à-dire le rapport entre le taux de réalisation physique et le taux de réalisation financière du projet (ou le rapport entre les résultats obtenus et les ressources utilisées pour atteindre ces résultats), est par conséquent de 1.05 en 2021 et 1,47% en 2022, ce qui traduit une faible consommation des ressources financières du projet.</p> <p>Deux facteurs au moins ont impacté positivement l'efficacité du projet : (i) la gestion des ressources du projet selon les standards de gestion du PNUD, (ii) le recours à des Volontaires des Nations Unies pour appuyer l'équipe de coordination du projet. En revanche, les retards dans la mise à disposition des ressources financières par le PNUD ont influé négativement sur l'efficacité du projet.</p>
<p>Durabilité du projet</p>	<p>La durabilité des résultats du PFAN est engagée, mais elle est menacée par de nombreux risques (risques financiers, risques sociaux ou politiques, risque environnemental).</p> <p>Plusieurs hypothèses permettent d'affirmer que certains résultats du projet vont perdurer : (i) l'implication de la partie nationale (SE/CNEDD et Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement), des autorités administratives et locales (Préfets et Maires) et des partenaires (ONG/OSC, secteur privé, Instituts de recherche, SP/PANGIRE, ABN, etc.) dans l'élaboration du projet et sa mise en œuvre, (ii) le renforcement des capacités des parties prenantes, surtout les membres des conseils municipaux, les membres des associations des usagers du service public de l'eau et les membres des comités de gestion des sites de récupération des terres dégradées sur les problématiques liées aux changements climatiques, à la préservation des ressources ou la gestion des points d'eau leur confère, par exemple, la capacité de prendre en charge, à l'avenir, la gestion des forages AEP et des forages maraîchers au-delà de l'échéancier du projet, (iii) dans les régions visitées (Tahoua et Tillabéry), les associations des usagers du service public de l'eau et les comités de gestion des sites de récupération des terres dégradées fonctionnent assez bien ; ce qui fait penser que leurs chances de durabilité à court terme sont réelles.</p> <p>Toutefois, il existe de nombreux risques pouvant menacer les bénéfices du projet : (i) les risques financiers (les associations des usagers du service public de l'eau et les comités de gestion des sites de récupération des terres dégradées ne disposent pas des ressources propres pour poursuivre les actions afin de pérenniser les acquis du projet) et (ii) les risques sociaux ou politiques (notamment l'insécurité dans les zones du projet et le coup d'Etat et les sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA qui pourraient menacer la poursuite du projet et la durabilité de ses bénéfices).</p>
<p>Mise en œuvre du projet et gestion réactive</p>	<p>Le Comité de pilotage a fonctionné correctement et l'équipe de coordination du projet est relativement réactive.</p> <p>Le comité de pilotage du projet a fonctionné correctement et l'équipe de coordination du projet est parvenue à assurer l'exécution des activités du projet. Ensuite, la gestion des ressources humaines et financières du projet s'est faite en respect des procédures du PNUD.</p> <p>Les enseignements tirés du projet sont souvent documentés par l'équipe de coordination du projet à travers la production des rapports annuels d'activités, des comptes rendus des sessions</p>

	<p>du Copil et des rapports de suivi. Toutefois, les résultats de l'exploitation des documents du projet dénotent que les informations contenus dans ces rapports ne sont pas utilisées pour renseigner le cadre de résultats du projet. Autrement dit, le cadre de résultats n'est visiblement pas appliqué comme outil de gestion.</p> <p>L'équipe de coordination du projet a su prendre en compte les risques qui se sont imposés à elle, à savoir : la situation d'insécurité dans certaines zones du projet et le risque lié à la pandémie du Covid-19 en 2020-2021. Ainsi par exemple, l'équipe du projet a dû parfois adapter l'évolution du projet en ayant recours à des escortes militaires pour mener des missions dans des zones à risques (Takanamat, Tondikiwindi, Tenhiya, etc.). En raison du risque lié au Covid-19, elle avait également dû suspendre, annuler ou reporter certaines activités (réunions internes, réunions périodiques avec le SE/CNEDD, missions de suivi des activités, etc.) et privilégier le télétravail (réunions).</p>
--	---

3.2. Enseignements tirés

Les principaux enseignements tirés du projet sont les suivantes :

1. On ne peut pas comprendre la faible consommation du budget du projet (soit 46,79% en 2021 et 66,50% en 2022) sans prendre en compte le retard dans le démarrage du projet (soit presque 8 mois de retard) et le retard induit dans la mise à disposition des fonds ainsi que le faible taux de réalisation des activités consommatrices de ressources comme la réalisation et l'équipement des forages AEP et des forages maraîchers.
2. Les efforts pour accélérer la réalisation et l'équipement des forages sont vains si parallèlement tout n'est fait pour alléger les procédures de passation de marchés et pour que les entrepreneurs chargés de réaliser les ouvrages respectent les délais.
3. La responsabilisation des conseils municipaux dans le choix des sites d'intervention du PFAN a contribué grandement à la réussite des activités.
4. La présence des VNU aux côtés des autorités communales améliore significativement l'efficacité des interventions surtout dans un contexte où ces communes ne disposent pas de techniciens dans le domaine du projet.

3.3. Bonnes pratiques

1. L'élaboration du projet et sa mise en œuvre selon une approche inclusive et participative par l'implication réelle et forte des différentes catégories d'acteurs concernés au niveau national et local.
2. L'institutionnalisation d'une approche centrée sur les communes dans la mise en œuvre du projet et la forte implication de ces entités dans la planification, la réalisation et le suivi des activités sur le terrain.
3. La responsabilisation des communes dans la gestion financière des fonds du projet.
4. La gestion des terres dégradées avec l'utilisation des techniques de conservation des eaux et du sol notamment le traitement biomécanique.
5. La réalisation des forages maraîchers équipés de système solaire.

3.4. Recommandations

No	Recommandations	Type de recommandations	Adressée à :
Efficacité			
01	Redoubler d'efforts pour accélérer la réalisation et l'équipement des forages AEP et des forages maraîchers.	Haute	Equipe de gestion du projet
02	Si en dépit des efforts pour accélérer la réalisation et de	Haute	FEM,

	l'équipement des forages AEP et des forages maraîchers, le problème de la faible consommation du budget persiste, autoriser très rapidement la réaffectation des fonds du projet vers de nouvelles activités comme celles suggérées par certaines communes, à savoir : les bandes pare-feux et la protection des berges de koris par le gabionnage.		Comité de pilotage du projet
03	Poursuivre le transfert des activités et des investissements prévus dans les sites en proie à l'insécurité vers d'autres sites plus sécurisés dans la même commune qui a été identifiée comme étant vulnérable par le document du projet.	Haute	Comité de pilotage du projet
04	Tenir au moins deux sessions du Comité de pilotage du projet par an afin de faciliter la réorientation des activités et donner le quitus à l'équipe de gestion du projet pour accélérer l'utilisation des fonds du projet.	Haute	Comité de pilotage du projet
05	Organiser plus souvent des missions conjointes de supervision afin de s'enquérir de l'état d'avancement du projet et proposer des solutions pour faire face à temps aux contraintes et difficultés rencontrées.	Haute	Comité de pilotage du projet
06	Appliquer les sanctions prévues par les textes en cas de non-respect des délais fixés dans le contrat par une entreprise chargée de réaliser des ouvrages.	Haute	Comité de pilotage du projet
Efficienc			
07	Alléger les procédures de décaissement des fonds pour faciliter la mise en œuvre des activités du projet.	Haute	PNUD

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence

I. Contexte et justification de la mission

Les ressources hydriques constituent l'un des aspects les plus cruciaux de l'économie rurale du Niger et comptent parmi les ressources naturelles les plus touchées par le changement climatique. Se fondant sur les indices des débits des fleuves Niger à Niamey, Komadougou Yobé à Bagara et de Goulbi de Maradi à Nielloua, les recherches montrent que les débits annuels ont baissé de 34 % entre 1969 et 1994 et que les débits journaliers globaux minimums eux ont baissé de plus de 70 %. La situation actuelle des ressources hydriques du Niger constitue une menace préoccupante pour le pays. En conséquence, depuis les années 1990, l'État a pris des mesures pour faire face à la dégradation de l'environnement, notamment la création du Conseil national de l'environnement pour un développement durable (CNEDD) et l'intégration du changement climatique dans de nombreux plans et stratégies nationaux établis pour le secteur de l'eau. En outre, le processus d'élaboration du Plan national d'adaptation (PNA) a été lancé en 2014 avec l'appui du PNUD. Il est maintenant urgent que le pays prenne des mesures radicales dans le secteur de l'eau, compte tenu des défis que posent la pénurie croissante d'eau et les inondations dans le contexte du changement climatique. Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics, des lacunes subsistent dans le secteur. Il s'agit notamment i) du manque d'informations et d'évaluations permettant de déterminer les causes et effets du changement climatique, et ii) des insuffisances dans les politiques publiques et leur mise en application pour s'attaquer aux problèmes de pénurie d'eau et de sécheresse, dues en particulier au défaut d'intervention et de gouvernance adéquates de la part des pouvoirs publics dans ce secteur.

Le projet envisagé au titre du FPMA a pour objectif d'aider les populations vulnérables ainsi que les autorités nationales et locales à renforcer leur résilience aux risques et à la vulnérabilité climatiques, en mettant un accent particulier sur la planification et la mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau.

Les trois principales réalisations suivantes en sont attendues : i) le renforcement des capacités des institutions et communautés nationales en matière de planification et de budgétisation de l'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'eau, ce qui inclut d'exploiter les possibilités créées par un marché de l'eau pour renforcer l'adaptation et la résilience des populations locales au Niger ; ii) la promotion de la diffusion à grande échelle de systèmes villageois hybrides d'alimentation en eau et d'infrastructures à usages multiples économiquement viables, afin de transformer l'accès à l'eau en opportunités génératrices de revenus et de renforcer la préparation aux catastrophes ; et iii) la mise en place d'un système de gestion des connaissances fondé sur des données factuelles afin d'éclairer les politiques publiques relatives à l'adaptation et les investissements liés au secteur de l'eau.

Le SE/CNEDD assurera la mise en œuvre du projet sur une période de cinq ans aussi bien au niveau national (réalisations n° 1 et 3) qu'au sein des collectivités locales de Tenhiya (région de Zinder), Tabalak, Kao, Tchintabaraden et Takanamat (région de Tahoua) et Ouallam et Tindikiwindi (région de Tillabéry) (réalisation n° 2).

Le projet est prévu pour être mis en œuvre sur une période de cinq ans, d'octobre 2020 à septembre 2025, avec un budget total de **40 792 282** dollars US, dont 31 367 282 dollars US de cofinancement et **9 425 000** dollars US gérés par le PNUD (8 925 000 dollars US du FEM et 500 000 dollars US des ressources du PNUD).

Conformément aux règles et procédures du PNUD/FEM en matière de suivi et d'évaluation des projets, tous les projets devant être mis en œuvre sur plusieurs années (plus de 2 ans) sont vivement encouragés à réaliser des évaluations à mi-parcours (EMP). Conformément au document du projet ITTAS, une évaluation à mi-parcours est prévue après 2 ans de mise en œuvre.

C'est dans ce cadre que le bureau PNUD recherche un consultant national pour l'élaboration rapport à mi-parcours du projet PFAN.

II. Objectifs de la consultation :

L'évaluation à mi-parcours évaluera les progrès vers la réalisation des objectifs et des résultats du projet tels que spécifiés dans le document de projet, et évaluera les premiers signes de réussite ou d'échec du projet dans le but d'identifier les changements nécessaires à apporter afin de mettre le projet sur la bonne voie pour atteindre les

résultats escomptés. L'évaluation à mi-parcours examinera également la stratégie du projet et ses risques pour la durabilité.

L'objectif général de cette évaluation était de faire capitaliser les bonnes pratiques ainsi que les éléments nécessaires à la prise de décision concernant les ajustements éventuels à apporter pour atteindre les résultats et pour la consolidation et la pérennisation des acquis du programme.

Plus précisément, compte tenu de l'état d'avancement, de la structure et des défis du projet, l'évaluation à mi-parcours va :

- Effectuer une analyse critique des indicateurs et des cibles du cadre logique du projet, évaluer dans quelle mesure les cibles sont "SMART" (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps), et proposer des modifications / révisions spécifiques des cibles et des indicateurs si nécessaire.
- Évaluez si les objectifs, les résultats ou les éléments du projet sont clairs, applicables en pratique et réalisables dans le délai fixé.
- Examinez si les progrès réalisés à ce jour ont produit, ou pourraient produire à l'avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc.)
- Veillez à ce que les aspects généraux du développement et les aspects liés au genre du projet fassent l'objet d'un suivi efficace.

III. Résultats attendus

- Evaluation du niveau de réalisation de l'objectif général du projet, des objectifs spécifiques et des résultats attendus du projet.
- Evaluation des activités du projet: leur pertinence, planification, design, dimension participative, engagement des bénéficiaires, qualité de leur exécution et degré de résultats.
- Evaluation du cadre institutionnel et du processus de gestion du projet : pertinence, effectivité, problèmes rencontrés, modifications apportées (s'il y a eu) et modifications nécessaires (si appropriés). Aussi, il faut faire un examen des rôles et des responsabilités des divers dispositifs et acteurs institutionnels impliqués dans la mise en œuvre du projet, et du niveau de coordination entre les acteurs pertinents.
- Evaluation des efforts des parties prenantes pour soutenir la mise en œuvre du projet.
- Identification des problèmes ou défis rencontrés pendant la mise en œuvre notamment la propagation de la pandémie de COVID-19, et des solutions adoptés (si des solutions ont été identifiés et/ou adoptés).
- Examen et évaluation du degré auquel les impacts du projet ont touché les bénéficiaires visés.
- Evaluation de la perpétuation et de la pérennité éventuelles des résultats et des bénéfices du projet au-delà de l'achèvement de celui-ci.
- Description des facteurs clés auxquels il faudra accorder de l'attention afin d'améliorer les perspectives de pérennité des résultats du projet et les possibilités de réplification de l'approche.
- Examen de la mise en œuvre du suivi-évaluation du projet.
- Description des principaux enseignements tirés en termes d'activités, méthodologies, mise en œuvre, institutions et autres.

Les livrables sont les suivants :

- Rapport de démarrage de l'évaluation à mi-parcours qui présente les objectifs et méthodes de l'examen de mi-parcours
- Projet de draft de rapport complet (en utilisant les directives sur le contenu décrites à l'annexe B) ainsi que les autres annexes

- Rapport complet intégrant toutes les observations et commentaires reçus de la part des partenaires du projet

IV. Modalités de paiement :

- 20% des honoraires après soumission du rapport de démarrage de l'évaluation à mi-parcours qui présente les objectifs et méthodes de l'examen de mi-parcours
- 30% après soumission du draft du rapport complet (en utilisant les directives sur le contenu décrites à l'annexe B) ainsi que les autres annexes
- 50% des honoraires après dépôt du rapport final complet intégrant toutes les observations et commentaires reçus de la part des partenaires du projet

V. Profil du consultant

1. Formation

Le consultant devrait être titulaire d'un diplôme universitaire de niveau master (MSc) ou équivalent en gestion de l'environnement, développement durable, gestion des ressources naturelles, gestion intégrée des ressources en eau GIRE, hydrologie, climatologie ou dans une discipline connexe du développement.

2. Expérience

Le consultant doit se prévaloir d'au moins :

- Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le secteur de l'environnement et plus particulièrement dans la gestion des ressources en eau (GIRE) ;
- Une expérience de travail de cinq ans dans le domaine de l'adaptation au changement climatique en lien avec le secteur de l'eau dans un pays du Sahel ;
- Une expérience d'au moins cinq ans dans l'analyse des questions liées au genre dans les projets de gestion des ressources naturelles ;
- Avoir conduit au moins deux missions d'évaluation/examen de projets dans le système des Nations unies et en particulier pour les projets financés par le FEM ;

3. Connaissances et Qualités

- Engagement à l'égard des valeurs, de la vision et de la mission des Nations Unies ;
- Excellentes aptitudes interpersonnelles et de communication orale et écrite ;
- Excellentes aptitudes analytiques, de synthèse, de rédaction et de présentation de documents ;
- Excellente capacité de facilitation.
- Créativité, flexibilité et capacité à résoudre les problèmes et trouver des solutions innovantes ;
- Forte orientation vers le client, les services fournis et l'atteinte de résultats concrets et mesurables ;
- Capacité à travailler de manière autonome et en équipe ;
- Aptitude à accepter les contributions, à recevoir des orientations de plusieurs sources et à les intégrer en vue d'aboutir à des résultats consensuels concrets ;
- Avoir une vision stratégique tout en prêtant l'attention nécessaire aux détails ;
- Capacité à travailler sous pression et à respecter les délais ; et
- Capacité à veiller à l'appropriation des services fournis et des systèmes mis en place.

4. Aptitudes linguistiques

- Maîtrise parfaite du français écrit et oral ;

- La connaissance de l'anglais est un atout.

VI. Durée de la consultation et lieu

Le consultant devra soumettre un chronogramme précis des prestations qui doivent être fonction de la méthodologie arrêtée. La durée maximum d'exécution de l'étude est fixée à trente (30) jours à compter de la date de signature du contrat, y compris les délais de dépôt des documents finaux

Critères d'évaluation des candidatures : La sélection sera faite sur la base des critères suivants notés sur 100 comme suit :

Critères	Notes/100
<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme (Bac + 5 ans) de master 2 ou PhD ou équivalent en gestion de l'environnement, développement durable, gestion des ressources en eau 	(10 points)
<ul style="list-style-type: none"> • Expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le secteur de l'environnement et plus particulièrement dans la gestion des ressources en eau ou GIRE; 	(10 points)
<ul style="list-style-type: none"> • Une expérience de travail de cinq ans dans le domaine de l'adaptation au changement climatique pour le secteur de l'eau 	(20 points)
<ul style="list-style-type: none"> • Une expérience d'au moins cinq ans dans l'analyse des questions liées au genre dans les projets de gestion des ressources naturelles 	(10 points)
<ul style="list-style-type: none"> • Avoir conduit au moins deux missions d'évaluation/examen de projets dans le système des Nations unies et en particulier pour les projets financés par le FEM ; 	(20) points)
<ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie de travail 	(30) points).

Annexe 2 : Critères et questions évaluatives clés

Critère d'évaluation		Questions clés d'évaluation
Stratégie du projet	Conception du projet	L'approche adoptée pour concevoir et mettre en œuvre le projet et pour cibler les bénéficiaires est-elle adéquate ? Dans quelle mesure les hypothèses de base du document de projet (Prodoc) sont-elles actuellement pertinentes ? La Théorie de changement du projet a-t-elle été bien élaborée et clairement annoncée dans le Prodoc ? Les hypothèses et la gestion des risques du projet ont-ils été bien formulés en tenant compte de la réalité et du contexte globale du changement climatique au Niger ? Dans quelle mesure des hypothèses erronées ou des changements contextuels ont-ils impacté sur la réalisation des résultats du projet tel qu'énoncés dans le Prodoc ? Les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ? Dans quelle mesure les objectifs et les résultats spécifiques attendus de la mise en œuvre du projet sont-ils alignés tant sur les priorités du Niger que sur le mandat et les priorités du PNUD et du GEF ? Les interventions du projet répondent-elles réellement aux besoins exprimés par les bénéficiaires ? Dans quelle mesure les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influencer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l'information ou à d'autres ressources visant le processus ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ? Au-delà des protocoles de partenariats établis, le projet s'est-il doté d'une stratégie claire d'engagement des parties prenantes ? Dans quelle mesure le projet répond-il de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles et sanitaires du Sénégal ? Comment l'égalité des sexes et les droits humains ont-ils été pris en compte dans la conception du projet de même que les mesures de protection sociale et environnementale ?
	Cadre de résultats	Dans quelle mesure les indicateurs et cibles du cadre logique du projet sont-ils « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps) ? Si non, quelles sont les modifications/révisions spécifiques à faire, si nécessaire ? Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ? Dans quelle mesure les progrès réalisés à ce jour ont-ils produit, ou pourraient-ils produire à l'avenir des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc.) qu'il faudrait intégrer au cadre logique du projet et suivre annuellement ? Suit-on efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet ? Quels sont les indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement que l'on peut mettre au point et recommander ?
Mise en œuvre du projet et gestion réactive	Mécanismes de gestion	Dans quelle mesure la gestion du projet (y compris la gestion financière) telle qu'énoncée dans le Document de projet a-t-elle été efficace ? Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Quel est le niveau de la qualité d'exécution de l'organisme d'exécution (SE/CNEDD), de l'appui fourni par l'organisme partenaire du GEF (PNUD), des partenariats et du dispositif de communication interne et externe ?
	Planification des activités	Les activités ont-elles été réalisées suivant le chronogramme initial ? Sinon, quelles sont les causes des retards ? Ont-elles été éliminées ? Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, comment réorienter la planification des activités de manière à ce qu'elle soit axée sur les résultats ? Le cadre logique du projet en tant qu'outil de gestion a-t-il été appliqué ? Des changements ont-ils été apportés depuis le début du projet ?
	Financement et cofinancement	Les moyens financiers, techniques et humains nécessaires à l'exécution du projet ont-ils bien été mis en place ? Autrement dit, les ressources allouées sont-elles suffisantes pour la gestion, le suivi et l'évaluation ? Ont-elles été utilisées de manière efficace et optimale pour réaliser les résultats attendus ? Les résultats à mi-parcours du projet ont-ils été obtenus au moindre coût et, à tout le moins, à des coûts acceptables ? Etait-il possible d'obtenir plus de résultats avec les mêmes ressources ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ? Le projet s'accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à l'équipe de gestion du projet de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ? Le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L'équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d'harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?
	Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet	Les outils de suivi actuellement utilisés par le projet fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficaces ? Sont-ils rentables ? D'autres outils sont-ils nécessaires ? Comment pourraient-ils être plus participatifs et plus inclusifs ? Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l'évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?
	Participation des	Les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties

	parties prenantes	prenantes directes et indirectes ? Les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre du projet ? Dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?
	Communication des données	L'équipe du projet a-t-elle fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a notifiés au Comité de pilotage du projet ? L'équipe du projet et les partenaires se conforment-ils comme il se doit aux exigences de communication de données du FEM (c'est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant ?). Les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers ?
	Communication	La communication interne du projet est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication ? Des mécanismes de retour d'informations existent-ils dans le cadre de la communication ? La communication avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux réalisations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ? Des moyens de communication externes appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?
Résultats du projet	Pertinence	Comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d'adaptation au changement climatique au niveau local, régional et national ? Dans quelle mesure le projet est-il pertinent sur le plan stratégique et opérationnel ? Dans quelle mesure ? Dans quelle mesure le projet est-il aligné par rapport aux politiques et interventions du PNUD
	Cohérence	Dans quelle mesure les interventions du projet sont-elles cohérentes avec les interventions de projets et programmes de même nature exécutés par d'autres acteurs (structures étatiques, bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux, ONG/OSC nationales ou internationales, collectivités territoriales, acteurs du secteur privé, etc.) dans la zone d'intervention du projet ? Y a-t-il eu ou pas recherche de formes de collaboration/partenariat et/ou de synergie sur le terrain entre les différents acteurs intervenant dans la zone d'intervention du projet pour réduire le risque de gaspillage de ressources et d'énergies, et donc accroître l'efficacité des uns et des autres ?
	Progrès vers la réalisation des résultats (Efficacité)	Dans quelle mesure le projet d'appui a-t-il atteint les objectifs spécifiques et les résultats attendus tels que défini dans le cadre de résultats ? En rapport avec les ressources mises à disposition et les activités effectives menées, quels sont les signes et preuves que le projet a atteint ou pourra atteindre ses objectifs et résultats prévus et aura ainsi contribué à l'amélioration et financement à l'adaptation des changements climatiques au Niger ? Quels sont les facteurs en faveur ou en défaveur de l'atteinte des résultats du projet ? Quel est le degré de satisfaction des diverses parties prenantes vis-à-vis du projet et des résultats atteints ? Les stratégies de partenariat développées ont-elles été efficaces ou non pour l'atteinte des résultats ?
	Efficience	Quelle est l'efficience du projet dans sa prestation de services et de biens ? Les ressources humaines, matérielles/logistiques et financières allouées au projet ont-elles été utilisées de manière stratégique et économique pour atteindre les résultats ? Ont-elles été allouées en temps opportun, c'est-à-dire en respectant les délais ? Les ressources allouées au projet étaient-elles suffisantes ? Dans quelle mesure le projet a-t-il été efficace dans la mobilisation des ressources pour son exécution ? Dans quelle mesure la coordination et la gestion du projet telle qu'énoncée dans le Document de projet a-t-elle été efficace ? Des changements ont-ils été apportés et ont-ils été efficaces ? Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ? Dans quelle mesure la stratégie de communication du projet a-t-elle été efficace et contribué à une meilleure visibilité du projet et ses résultats ?
	Impact	Dans quelle mesure les interventions du projet ont-elles généré des effets (effets positifs ou négatifs, directs ou indirects, immédiats ou de plus long terme, prévus ou inattendus) sur les différents acteurs concernés et notamment les bénéficiaires et les partenaires d'exécution ? Quel est le degré de satisfaction des différentes catégories d'acteurs concernés vis-à-vis des effets/impacts socio-économiques et environnementaux du projet ? Quelle a été la valeur ajoutée spécifique des interventions du projet en termes d'effets/impacts ? Dans quelle mesure les changements constatés dans la situation des bénéficiaires et des partenaires d'exécution peuvent-ils être attribués aux interventions du projet ?
	Appropriation et durabilité	Les risques définis dans le Document du projet, l'Examen annuel du projet/PIR et le module ATLAS de gestion des risques sont les plus importants ? Les évaluations des risques sont-elles appropriées et à jour ? Sinon, pourquoi ? Quels sont les principaux risques financiers pour la durabilité ? Par exemple, quelle est la probabilité qu'il n'y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l'aide du GEF (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples,

		<p>comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet) ?</p> <p>Quels sont les principaux risques socio-économiques pour la durabilité ? Par exemple, existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ?</p> <p>Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu'il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les objectifs à long terme du projet ?</p> <p>L'équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l'avenir ?</p> <p>Quels sont les principaux risques financiers, socio-économiques et environnementaux ainsi que les risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité ? Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ?</p>
Rôle catalytique		<p>Le projet a-t-il joué un rôle catalytique financier et non financier quelconque ? A-t-il appuyé l'intervention d'autres projets dans le domaine ?</p>
Prise en compte des questions transversales (Egalité des sexes et autonomisation des femmes, inclusion, droits humains)		<p>Dans quelle mesure les questions pertinentes en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ont-elles été soulevées pendant la conception et la mise en œuvre du projet ? Par exemple, quel est le pourcentage des indicateurs du cadre logique du projet qui font référence à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ? Quel est le pourcentage des indicateurs du cadre logique et cibles de fin de projet désagrégés par sexe ? Quelle est la part du budget total du projet consacrée aux activités dédiées à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ? Dans quelle mesure les interventions du projet ont-elles contribué à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes ?</p> <p>Dans quelle mesure les autres dimensions transversales (notamment l'inclusion et les droits humains) ont-elles été prises en compte dans la conception et la mise en œuvre du projet ? Par exemple, quel est le pourcentage des indicateurs du cadre logique du projet qui font référence aux groupes de la population défavorisés ou marginalisés ? Les groupes de la population défavorisés ou marginalisés ont-ils été bénéficiaires des interventions du projet ?</p>
Additionnalités du FEM		<p>Quelles sont les additionnalités du FEM sur les plans institutionnel, environnemental, socioéconomiques, innovation, etc. ? En quoi le financement FEM a-t-il été déterminant dans l'atteinte des objectifs et les résultats obtenus du projet ? Le financement FEM a-t-il pu créer ou favoriser la mise en place d'un cadre institutionnel pour une meilleure prise en compte de l'adaptation dans les instruments de planification du développement au niveau national et territorial ?</p>

Annexe 3 : Matrice d'évaluation

Critère	Questions	Indicateurs/Normes de réussite	Sources de données	Méthodes d'analyse des données
Conception/élaboration du projet	L'approche adoptée pour concevoir et mettre en œuvre le projet et pour cibler les bénéficiaires était-elle adéquate ?	Niveau de prise en compte des défis et problèmes liés à l'adaptation aux changements climatiques Niveau d'inclusivité de l'approche	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de l'adéquation de l'approche
	Dans quelle mesure les hypothèses de base du Document de projet (Prodoc) étaient-elles pertinentes ? Dans quelle mesure des hypothèses erronées ou des changements contextuels ont-ils impacté sur la réalisation des résultats du projet tel qu'énoncés dans le Prodoc ?	Existence d'une théorie du changement du projet Nombre d'hypothèses pertinentes (bonnes) Nombre d'hypothèses erronées impactant les résultats du projet Nombre et types de changements contextuels impactant les résultats du projet	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de la qualité des hypothèses de changement
	Les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?	Nombre d'enseignements tirés d'autres projets pris en compte dans la conception du projet	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Dans quelle mesure les points de vue des personnes concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influencer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l'information ou à d'autres ressources visant le processus ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?	Niveau d'implication/participation des parties prenantes dans le processus de conception du projet Nombre de décisions importantes relatives à la conception du projet auxquelles les parties prenantes ont pris part	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique
Cadre de résultats	Dans quelle mesure les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limitées dans le temps) ? Si non, quelles sont les modifications/révisions spécifiques à faire, si nécessaire ?	Nombre d'indicateurs et cibles du cadre de résultats SMART Nombre d'indicateurs et cibles du cadre de résultats qui auraient dû être modifier/réviser	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?	Proportion des objectifs et résultats clairs, applicables et réalisables	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Dans quelle mesure les progrès réalisés à ce jour ont-ils produit des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc.) qu'il faudrait intégrer au	Nombre et types d'effets bénéfiques pour le développement à intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire

	cadre de résultats du projet et suivre annuellement ? Quels sont les indicateurs de développement « SMART », notamment des indicateurs ventilés par sexe et des indicateurs faisant apparaître les effets bénéfiques pour le développement que l'on peut mettre au point et recommander ?	Nombre d'indicateurs SMART ventilés par sexe Nombre d'indicateurs à effets bénéfiques sur le développement à concevoir ou recommandés	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Pertinence du projet	Dans quelle mesure les objectifs et les résultats spécifiques attendus de la mise en œuvre du projet étaient-ils alignés tant sur les priorités du Niger que sur le mandat et les priorités du PNUD et du FEM ?	Niveau d'adéquation des objectifs/résultats/produits attendus du projet aux priorités nationales Niveau d'adéquation des objectifs/résultats/produits attendus du projet aux priorités stratégiques du PNUD Niger	Documents du projet Documents de politiques, stratégiques et programmes nationaux (PDES, PGES, SDDCI...) Documents programmatiques du PNUD (CPD 2019-2021, 2023-2027 ; plan stratégique), UNDAF Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique
	Les interventions du projet répondaient-elles réellement aux besoins exprimés par les bénéficiaires ?	Niveau d'adéquation des interventions du projet aux besoins prioritaires et attentes des bénéficiaires Niveau de satisfaction des bénéficiaires	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique
	Dans quelle mesure le projet répondait-il de manière adaptée aux évolutions politiques, juridiques, économiques, institutionnelles et sanitaires du Sénégal ?	Nombre et types de changements intervenus Nombre et types des ajustements opérés	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique
Cohérence du projet	Dans quelle mesure les interventions du projet étaient-elles cohérentes avec les interventions de projets et programmes de même nature exécutés par d'autres acteurs dans la zone d'intervention du projet ?	Niveau d'adéquation des objectifs/résultats/produits attendus du projet aux objectifs/résultats/produits attendus des autres projets et programmes	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Y a-t-il eu ou pas recherche de formes de collaboration/partenariat et/ou de synergie sur le terrain entre les différents acteurs intervenant dans la zone d'intervention du projet pour réduire le risque de gaspillage de ressources et d'énergies, et donc accroître l'efficacité des uns et des autres ?	Nombre et types de collaboration/partenariat et/ou de synergie développés Niveau de satisfaction des partenaires	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Efficacité	Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les objectifs spécifiques et les résultats attendus tels que définis dans le cadre de résultats/cadre logique ?	Nombre de résultats entièrement atteints Nombre de résultats partiellement atteints Nombre de résultats prévus qui n'ont pas été	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue

	réalisés Nombre de bénéficiaires	Résultats des focus groups avec les bénéficiaires	documentaire
La mise en œuvre du projet s'est-elle réalisée suivant l'échéancier prévu ou a-t-on observé des écarts majeurs ?	Proportion des objectifs et activités réalisées en retard versus proportion des objectifs et activités réalisés dans les délais Causes des retards	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés Résultats des focus groups avec les bénéficiaires	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Dans quels domaines le projet a-t-il enregistré les meilleures performances ? Pourquoi et quels ont été les facteurs facilitants ? Dans quels domaines a-t-il enregistré les moins bonnes performances ? Quels ont été les facteurs limitants et pourquoi ?	Types et proportion des objectifs/résultats attendus à fort taux de réalisation Nombre et types de facteurs facilitants identifiés Types et proportion des objectifs/résultats attendus à faible taux de réalisation Nombre et types de facteurs limitants identifiés	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés Résultats des focus groups avec les bénéficiaires Résultats des visites des réalisations du projet	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué aux documents cadres de coopération (CPD et UNDAF) ?	Proportion des objectifs et résultats attendus réalisés en ligne avec les effets et résultats attendus de la mise en œuvre des cadres de coopération (CPD et UNDAF)	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Le projet a-t-il été capable de s'adapter aux changements socio-économiques et politiques du pays ? Quelle a été l'incidence de la pandémie du Covid-19 sur la mise en œuvre du projet et ses résultats ?	Nombre et types de modifications/ajustements apportés à l'exécution du projet dus aux changements socio-économiques et politiques Nombre et types de modifications/ajustements apportés à l'exécution du projet dus au Covid-19	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Quel est le degré de satisfaction des différents acteurs concernés (partie nationale, PNUD Niger, UGP, partenaires de mise en œuvre, autorités locales, bénéficiaires...) vis-à-vis des résultats du projet ?	Niveau de satisfaction des acteurs concernés des résultats du projet	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés Résultats des focus groups avec les bénéficiaires Résultats des visites des réalisations du projet	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Par ailleurs, des partenariats nécessaires et adaptés ont-ils été mis en place ? Les partenaires ont-ils joué un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l'efficacité de sa mise en œuvre ? Si non, quelle stratégie alternative, le cas échéant,	Nombre et types de partenariats mis en place Niveau de satisfaction des partenaires Nombre de décisions prises impliquant les partenaires	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse des indicateurs des résultats Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire

	aurait pu être plus efficace pour réaliser les résultats attendus de l'exécution du projet ?			
Efficienc du projet	Quelle est l'efficienc du projet dans sa prestation de services et de biens ?	Taux d'efficienc	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse économique et financière Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Les ressources humaines, matérielles/logistiques et financières allouées au projet ont-elles été utilisées de manière stratégique et économique pour atteindre les résultats ? Ont-elles été allouées en temps opportun, c'est-à-dire en respectant les délais ?	Ratios d'efficacité/coût du projet Retards dans le déblocage des fonds et causes	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse économique et financière Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Les ressources allouées au projet étaient-elles suffisantes ?	Montant des ressources allouées au regard des activités prévues Taux d'utilisation des ressources	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse économique et financière Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Dans quelle mesure le projet a-t-il été efficace dans la mobilisation des ressources pour son exécution ?	Existence d'une stratégie de mobilisation des ressources Montant des ressources additionnelles mobilisées Nombre de bailleurs de fonds additionnels mobilisés	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse économique et financière Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Dans quelle mesure la coordination et la gestion du projet telle qu'énoncée dans le Prodoc a-t-elle été efficace ? Des changements ont-ils été apportés et ont-ils été efficaces ?	Niveau de concordance de l'allocation des ressources avec la planification de départ Nombre et types de changements apportés à la gestion du projet Nombre et types d'effets induits par les changements apportés	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Les responsabilités et la structure hiérarchique étaient-elles claires ? Le processus décisionnel était-il transparent et entamé en temps utile ?	Niveau de clarté des rôles et responsabilités de la structure hiérarchique Schéma du processus décisionnel et niveau de transparence Nombre et types d'améliorations à faire	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Dans quelle mesure la stratégie de communication du projet a-t-elle été efficace et contribué à une meilleure visibilité du projet et ses résultats ?	Existence d'une stratégie de communication Nombre d'outils de communication interne mis en place Niveau de régularité de la communication	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire

		Niveau de la qualité et d'inclusivité de la communication		
Impact (ou prémices d'effet/impact)	Dans quelle mesure les interventions du projet ont-elles généré des effets sur les différents acteurs concernés et notamment les bénéficiaires et les partenaires d'exécution ?	Nombre et types d'acteurs concernés bénéficiaires Perception des acteurs bénéficiaires de l'impact des interventions du projet	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés Résultats des focus groups avec les bénéficiaires	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Quelle a été la valeur ajoutée spécifique des interventions du projet en termes d'effets/impacts ?	Nombre d'avantages comparatifs du projet en termes d'effets/impacts	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés et des focus groups avec les bénéficiaires	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Dans quelle mesure les changements constatés dans la situation des bénéficiaires et des partenaires d'exécution peuvent-ils être attribués aux interventions du projet ?	Nombre et types de changements imputables au projet Nombre et types de changements imputables à d'autres facteurs	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés et des focus groups avec les bénéficiaires	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Appropriation / durabilité	Quelle est la probabilité pour que les résultats engrangés par le projet se poursuivent ?	Prise en compte de la nécessité de pérenniser les résultats du projet dans la conception du projet Niveau d'appropriation des résultats du projet par les bénéficiaires Nombre de sources d'autofinancement existantes ou potentielles identifiées	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Les principaux acteurs concernés ont-ils pris conscience de la nécessité de pérenniser les acquis du projet ?	Niveau de prise de conscience des principaux acteurs de la nécessité de maintenir les bénéfices du projet Niveau de sensibilisation du public/des principaux acteurs sur la nécessité d'appuyer les objectifs à long terme du projet	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Le projet a-t-il bénéficié du soutien du Nigérien et des autorités aux niveaux régional et local ?	Nombre d'actions prises pour soutenir le projet	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Quel a été le niveau d'implication/participation des services déconcentrés de l'Etat dans la mise en œuvre du projet ?	Niveau de participation des services déconcentrés à la planification des activités Niveau de participation des services déconcentrés de l'Etat à la gestion du projet	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire

		Niveau de participation des services déconcentrés de l'Etat au suivi des activités		
	L'équipe du projet et les partenaires ont-ils été préoccupés par la pérennité des actions du projet ? Si oui, quelles actions ont été prises dans ce sens ?	Nombre d'actions prises dans le sens de la pérennisation des actions du projet	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Les principaux acteurs concernés ont-ils vu leurs capacités renforcées ?	Nombre d'acteurs ayant vu leurs capacités renforcées Nombre et types d'activités de renforcement des capacités réalisées Niveau de satisfaction des acteurs bénéficiaires	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Le projet s'était-il doté d'une stratégie de sortie ?	Existence d'une stratégie de sortie	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Existe-t-il des risques politiques, institutionnels, sociaux, économiques, financiers, sanitaires ou environnementaux susceptibles de menacer la durabilité des acquis des interventions du projet ?	Nombre et types de risques existants ou potentiels identifiés	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
Prise en compte des questions transversales	Dans quelle mesure les questions transversales pertinentes en matière de genre et droits humains ont-elles été prises en compte dans la conception du projet ?	Proportion des indicateurs et des cibles de fin de projet liés aux aspects transversaux Nombre d'activités dédiées aux aspects transversaux	Documents du projet	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Des indicateurs ciblant exclusivement ou principalement les femmes et les groupes de la population les plus vulnérables ont-ils été définis et, à tout le moins, ventilés par sexe ?	Proportion des indicateurs et des cibles de fin de projet liés aux aspects transversaux Proportion des indicateurs et cibles de fin de projet ventilés par sexe	Documents du projet	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire
	Le projet a-t-il produit des effets bénéfiques, pour les femmes et les couches sociales les plus défavorisées ? Si oui, quelles en sont les preuves ?	Nombre et types d'activités de renforcement de l'égalité de sexes et l'autonomisation des femmes réalisées Appréciation des femmes et des autres groupes vulnérables de l'incidence du projet sur elles	Documents du projet Résultats des entretiens avec les informateurs clés et des focus groups avec les bénéficiaires	Analyse de contenu et de thématique Triangulation des données collectées avec les données issues de la revue documentaire

Annexe 4 : Liste des documents consultés

1. Document de projet
2. Rapport d'analyse des lacunes et les besoins pour la création d'un environnement institutionnel propice à l'adaptation du secteur de l'eau par le biais de la GIRE, PFA, mai 2022.
3. Analyse du cadre juridique et institutionnel relatif à la gestion des ressources en eau pour l'adaptation au changement climatique en République du Niger, PFAN.
4. Elaboration du plan national d'adaptation pour le secteur de l'eau. Rapport de cadrage, version finale, avril 2022.
5. Rapport d'étude de faisabilité de 50 forages maraîchers dans 6 communes à savoir Kao, Tchintabaraden, Takanamat et Tabalak (Région de Tahoua) et Ouallam et Tindikiwindi (Région de Tillabéri), PFAN, août 2022
6. Etude de référence du projet « Planification et financement de l'adaptation au changement climatique (ACC) au Niger. Rapport final, juillet 2022.
7. Rapport annuel d'activités 2022, décembre 2021.
8. Rapport annuel d'activités 2022.
9. Rapport partiel des activités et 1^{er} trimestre 2023, mars 2023.
10. Rapport partiel des activités et 2^{ème} trimestre 2023, juin 2023.
11. Combined Delivery Report by Activity 2021.
12. Project Implementation Report (PIR) 2023.
13. Communiqué final de la 3^{ème} Réunion du COPIL.
14. Plan de gestion Environnementale et Sociale (PGES), PFAN, 2022.
15. Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026. Vol. I « Diagnostic stratégique ». Ministère du Plan, mai 2022.
16. Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026. Vol. II « Orientations stratégiques ». Ministère du Plan, mai 2022.
17. Plan de Développement Economique et Social (PDES) 2022-2026. Vol. III « Plan d'Actions Prioritaires et Cadre de Mesure des Résultats ». Ministère du Plan, mai 2022.
18. Politique Nationale du Genre. Ministère de la Promotion de la Femme, août 2017.
19. Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) 2035, Ministère du Plan, février 2017.
20. Contribution Déterminée au niveau National, octobre 2021.
21. Plan National d'Adaptation du secteur des ressources en eau aux changements climatiques, PFAN, juillet 2023.
22. Politique Nationale de l'Eau et de l'Assainissement du Niger, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, 2020.
23. Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, mai 2017.
24. Document de programme de pays pour le Niger (2023-2027).
25. Descriptif de programme de pays pour le Niger (2019-2021).
26. Plan Cadre des Nations Unies d'assistance au Développement (UNDAF) 2019-2021
27. Comptes économiques de la Nation, INS, octobre 2022

Annexe 5 : Liste des informateurs clés rencontrés ou interviewés à distance

N° d'ordre	Nom et prénoms	Fonction	Institution/Organisation	Lieu	Contacts (Tél. et/ou Email)
Au niveau central (Niamey)					
Partenaires Gouvernementaux & Agences du SNU					
1	Mr. Colonel Mahaman Sani Massalatchi	Directeur Général de l'Environnement	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification	Niamey	Tél. : 98 17 65 36
2	Mr. Tahirou Sina		Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification	Niamey	Tél. : 98 24 98 64
3	Mr Sanoussi Garba		Ministère du Plan	Niamey	Tél. : 97 30 71 90 / 93 29 88 74
4	Mr. Maazou Kamayé	CNEDD	Cabinet du Premier Ministre	Niamey	Tél. : 96987470
5	Mr. Mohamed Ibrahim Ousseini		Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Niamey	Tél. : 92 26 50 50 /97 38 10 72
6	Mr Abdoulaye Adamou Zangui	SP/PANGIRE	Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement	Niamey	Tél. : 96 49 29 14
7	Niamdou Mounkaila	ABN	Autorité du Bassin du Niger	Niamey	Tél. : 96994042
PNUD					
8	Mr Abdou Soumaila	Team Leader	PNUD	Niamey	
9	Mr. Mahamane Lawali	Chargé de Programme environnement et énergie	PNUD	Niamey	Tél. : 91208328
10	Mr Mourtala Sani	Assistant Programme environnement et énergie	PNUD	Niamey	Tél. : 90 350446
11	Daouda Djibo	VN U	PNUD	Ouallam	Tél. : 96197338
12	Nasser Ibrahim	VNU	PNUD	Tenhiya	Tél. : 92184769
13	Issa Abdou	VNU	PNUD	Tabalak	Tél. : 80901553
14	Bagalé ABBA	VNU	PNUD	Kao	Tél. : 98945777
Equipe du projet					
15	Mr. Issa Idi	Coordonnateur	Projet PFAN	Niamey	Tél. : 96590367
16	Yerima El hadj Idrissa	Suivi Evaluation	Projet PFAN	Niamey	Tél. : 96151045
17	Mme Adamou Maimouna	Spécialiste en hydraulique	Projet PFAN	Niamey	
18	Hassan Harouna	Responsable administratif et financier			
19	Illa kane	Chargé de communication			
Au niveau déconcentré					
Autorités administratives et locales et autres acteurs (Région de Tahoua)					

20	Abdoulaye Gousmane	Maire de Tabalak	Conseil Communal de Tabalak	Région de Tahoua	Tél. : 96005968
21	Sanda Seydou	Environnement	Chef service communal	Région de Tahoua	
22	Harouna Atto	Génie Rural	Chef service communal	Région de Tahoua	Tél. : 96878120
23	Adamou Issoufou	Vice Maire	Conseil Communal de Kao	Région de Tahoua	Tél. : 96154878
24	Wahid NBAR	Maire de Tchintabaraden	Conseil Communal de Tchintabaraden	Région de Tahoua	Tél. : 91271760
25	Abdourahmane Harouna	Génie Rural	DDGR	Région de Tahoua	Tél. : 89383408
26	Adam AMbalam	Hydraulique	DDH/A	Région de Tahoua	Tél. : 96893121
27	Abdoulmoumouni Massalamtchi	Environnement	DDE	Région de Tahoua	Tél. : 96278176
28	Harouna Andillo	Maire de Takanamat	Conseil Communal de Takanamat	Région de Tahoua	Tél. : 97231538
29	Goumour Alassan Ahmed	Environnement	Communal Takanamat	Région de Tahoua	Tél. : 96288976
Autorités administratives et locales et autres acteurs (Région de Tillabery)					
30	Abdoulkarim Moussa	Maire	Conseil Communal de Ouallam	Région de Tillabery	Tél. : 92897990
31	Illyssou Hamidou Najib	Hydraulique	DDH	Région de Tillabery	Tél. : 97963903
32	Hama Hassa	Environnement	DDE	Région de Tillabery	Tél. : 96529430
33	Mr Kiridio	Marie de Tondikiwindi	Maire	Région de Tillabery	
34	Abidoulaye Amadou	Environnement	DDE	Région de Tillabery	
Autorités administratives et locales et autres acteurs (Région de Zinder)					
35	Nasser Ibrahim	VNU	PNUD	Tenhiya, Région de Zinder	

Annexe 6 : Principales parties prenantes et rôles et responsabilités au sein du projet

Parties prenantes	Description ou exemple	Rôle au sein du projet
Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (SE/CNEDD)/Premier Ministère	Organe de préparation et d'exécution des décisions du CNEDD, il est chargé, entre autres, de servir de point focal et de liaison pour toutes les conventions et tous les protocoles en matière d'environnement et de développement durable ; d'élaborer, en relation avec les structures nationales concernées, le PNEDD) ; de coordonner la préparation et la soumission au CNEDD des programmes et projets relatifs à l'exécution du PNEDD en veillant à l'intégration de la viabilité économique et financière, des aspects de développement humain et de durabilité ; de veiller à l'application de toutes mesures prises par le CNEDD relatives au processus du PNEDD ; d'assurer la coordination des interventions liées au PNEDD ainsi que toutes activités post-CNUED et une participation efficace du Niger aux différentes rencontres organisées à cet effet ; de proposer les normes environnementales nationales pour toutes les actions de développement économique, social et culturel ainsi que les critères de leurs mises en œuvre ; de veiller au respect au niveau national des normes environnementales nationales et internationales ; de veiller à la prise en compte et à une intégration adéquate et harmonieuse des aspects environnementaux dans tous les plans, programmes et projets de développement économique et social du Niger ; etc.	Responsable de l'exécution du projet
Ministères sectoriels (hydraulique et assainissement, agriculture, environnement, génie rural)	Divers mandats liés au projet (hydraulique et assainissement, environnement, agriculture, génie rural)	Partenaires institutionnels
Global Environment Facility (GEF)	Il gère un système de financement destiné à mener des actions pour la préservation de l'environnement. Il accorde notamment des subsides aux projets liés à la biodiversité, la lutte contre les effets du réchauffement climatique, la pollution des eaux...	Financement du projet à hauteur de 8 925 000 USD
PNUD	Appuyer le Gouvernement du Niger à élaborer ses stratégies et politiques nationales de développement ; mobiliser le gouvernement, la société civile, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers ainsi que les agences du Système des Nations Unies pour mettre en œuvre ces stratégies et politiques nationales, etc.	Financement du projet à hauteur de 500 000 USD. Assurance qualité du projet au 1 ^{er} niveau et réalisation de missions de suivi du projet (PNUD Niger). Assurance qualité au 2 nd niveau (PNUD Bureau régional). Assurance qualité au 3 ^{ème} niveau (PNUD siège).
Collectivités locales ciblées		Bénéficiaires directs
Services techniques de l'Etat		Partenaires techniques
Secteur privé (entreprises de forage), ONG, institutions d'enseignement et de recherche		Partenaires techniques
Populations et organisations communautaires à la base (AUSPE, CGPE, etc.).		Bénéficiaires directs

Source : tableau établi sur la base du Prodoc

Annexe 7 : Outils de collecte des données

Guide d'entretien avec les institutions partenaires signataires de mémorandums ou de protocoles avec le projet

Nom de l'institution :
Nom de la ou des personnes rencontrées :
Indication des activités/actions prévues dans le cadre de l'exécution du Mémorandum ou du Protocole
La pertinence de la collaboration qui permet d'apprécier le niveau de cohérence de l'appui apporté par le partenaire avec les priorités sectorielles et globales du pays et les besoins spécifiques des Acteurs/Partenaires. Apprécier la cohérence de l'appui aux partenaires des Mémo/Protocoles. Apprécier les solutions apportées aux préoccupations de ces structures en rapport aux domaines d'intervention du projet
L'effectivité qui permet de rendre compte de la réalité des actions conduites (notamment : degré de réalisation des activités, respect des prévisions, rédaction de rapports, gestion des imprévus et de leurs causes).
Faire un inventaire des réalisations en termes d'activités. Repérer les résultats non atteints et essayer de comprendre les raisons. Faire un inventaire des difficultés (liés au respect des délais, et des procédures) et leurs causes.
L'efficacité est la mesure selon laquelle les objectifs du Projet/Mémorandum ou Protocole ont été atteints. Une mesure dans laquelle une initiative produit les résultats prévus. Faire une analyse des résultats atteints par le Mémo/Proto en référence aux prévisions.
Apprécier les conditions (facteurs d'influence,) dans lesquelles les activités ont été réalisées. Analyser les difficultés liées à la conduite des activités. Respect des délais. Contraintes particulières.
Mesure de l'efficacité en terme d'incidence de l'apport du partenaire sur les réalisations des activités des Mémorandums ou Protocoles (rapport résultat/coût). L'efficacité est la mesure selon laquelle les ressources sont converties en résultats de façon économe, mesure dans laquelle l'initiative produit les extrants prévus par rapport à la dépense en ressources

◆ **Guide d'entretien – Equipe de gestion du projet**

Nom de la personne rencontrée (ou ayant rempli la fiche) :.....
Fonction de la personne rencontrée (ou ayant rempli la fiche) :
Téléphone :..... Email :.....

1. En quoi l'approche adoptée pour concevoir et mettre en œuvre le projet et pour cibler les bénéficiaires a-t-elle été adéquate ?
.....
.....

2. En quoi la stratégie du projet est-elle pertinente ?
.....
.....

3. Savez-vous si les enseignements tirés d'autres projets ont-ils été pris en considération dans la conception du projet ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?
.....
.....

4. Les interventions du projet répondent-elles réellement aux besoins et attentes des bénéficiaires cibles ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer
.....
.....

5. Avez-vous rencontré des difficultés dans l'exécution du projet ?
(A) Oui B. Non

Si oui, lesquelles
.....
.....

Si oui, quelles sont les solutions mises en œuvre ?
.....
.....

6. Trouvez-vous que les points de vue des parties prenantes et acteurs clés ont-ils été pris en considération dans la conception du projet ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer
.....
.....

7. Trouvez-vous que les aspects transversaux et notamment l'aspect genre ont été suffisamment pris en compte dans la formulation et d'exécution du projet ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

8. Quels sont les résultats du projet à ce jour dont vous êtes particulièrement fiers et pourquoi ?

.....
.....

9. Quels sont les résultats du projet à ce jour dont vous êtes moins fiers et pourquoi ?

.....
.....

10. Y a-t-il des obstacles qui continuent à entraver la réalisation des objectifs du projet ?

(A) Oui B. Non

Si oui, lesquels ?

.....
.....

Si oui, quelles solutions ont été mises en œuvre ?

.....
.....

11. Est-ce que certaines interventions du projet ciblent spécifiquement ou principalement les femmes et les autres groupes vulnérables ?

(A) Oui B. Non

Si oui, lesquelles ?

.....
.....

12. Trouvez-vous que les interventions du projet ont une incidence sur les femmes et les autres groupes vulnérables ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

13. Est-ce que les interventions du projet ont contribué au renforcement des capacités des partenaires d'exécution ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

14. Est-ce que les interventions du projet ont contribué au renforcement des capacités des acteurs locaux (services techniques de l'Etat, autorités, ONG/OSC...) ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

15. Des changements ont-ils été apportés à la gestion du projet ?

(A) Oui B. Non

Si oui, quels changements ?

.....
.....

Si oui, ces changements ont-ils été notifiés aux principales parties prenantes (FEM, Partie nationale, Comité de pilotage du projet) ?

.....
.....

Si oui, ces changements ont-ils été efficaces ?

.....
.....

16. Selon vous, la qualité d'exécution des partenaires de mis en œuvre du projet est-elle bonne ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, quelles sont les améliorations à apporter ?

.....
.....

17. Selon vous, la qualité de l'appui fourni par le PNUD au projet est-elle bonne ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, quelles sont les améliorations à apporter ?

.....
.....

18. Quels ont été les principaux facteurs en faveur ou en défaveur de l'atteinte des résultats du projet ?

.....
.....

19. Le démarrage et la mise en œuvre du projet ont-ils connu des retards ?

(A) Oui B. Non

Si oui, quelles sont les principales causes de ses retards ?

.....
.....

20. Y a-t-il des activités qui devaient être réalisées et qui ne l'ont pas encore été ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

21. Y a-t-il des activités qui n'étaient pas prévues au départ que vous avez réalisées ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

22. Les ressources allouées sont-elles suffisantes tant pour la gestion et que pour le suivi-évaluation des activités du projet ?

(A) Oui B. Non

Si non, expliquer

.....

23. Le projet n'a-t-il pas connu des retards dans le déblocage des fonds ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

Si oui, quelles sont les solutions qui ont été mises en œuvre ?

.....

24. Quel est le nombre de personnel du projet ?

Nombre total.....

-dont femmes.....

-dont cadres.....

-dont personnel de terrain.....

25. Personnel du projet

N°	Nom & prénoms	Fonctions	Temps plein/temps partiel
1			
2			
3			
...			
...			

26. Les ressources humaines mises à disposition du projet sont-elles suffisantes ?

(A) Oui B. Non

Si non, expliquer

.....

27. Les ressources matérielles/logistiques mises à disposition du projet sont-elles suffisantes ?

(A) Oui B. Non

Si non, expliquer

.....

28. Indice d'efficacité (en %)

	2021	2022	2023
Taux de réalisation physique (ou taux de réalisation des activités)			
Taux de réalisation financière (ou taux de réalisation des ressources financières)			

29. Les parties prenantes gouvernementales aux niveaux national, régional et local appuient-elles les objectifs du projet ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

30. Pensez-vous que les différentes parties prenantes ont conscience qu'il est dans leur intérêt de maintenir durablement les bénéfices du projet ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

31. Est-ce que le processus de planification des activités du projet sont axés sur les résultats ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si non, comment réorienter la planification des activités de manière à ce qu'elle soit axée sur les résultats ?

.....
.....

32. Est-ce que le cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu'outil de gestion a-t-il été appliqué comme prévu ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

Si oui, des changements ont-ils été apportés depuis le début du projet ?

.....
.....

33. Est-ce que le projet a réussi à mobiliser des ressources additionnelles ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

34. La gestion financière du projet a-t-elle fait l'objet de contrôles/audits réguliers ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer (types de contrôles/audits, nombre de contrôles/audits depuis le début du projet...)

.....
.....

35. Trouvez-vous que les ressources allouées sont suffisantes pour le suivi-évaluation des activités du projet ?

(A) Oui B. Non

Si non, expliquer

.....
.....

36. Est-ce que le projet a mis en place les partenariats nécessaires et appropriés avec des parties prenantes directes et indirectes ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer et donner des exemples concrets (nombre et types de partenariats développés grâce au projet, partenaires impliqués...)

.....
.....

37. Existe-t-il une stratégie de communication ?
(A) Oui B. Non

Si oui, quel sont les principaux outils communication utilisés ?

.....
.....

38. Existe-t-il un dispositif de collecte des plaintes et/ou feedback des partenaires d'exécution et des bénéficiaires du projet ?
(A) Oui B. Non

Si oui, donner des exemples de plaintes et/ou feedback des partenaires d'exécution et des bénéficiaires pris en compte ou rejetés par le projet ?

.....
.....

39. Les rapports (rapports d'avancement trimestriels et annuels, rapport financiers...) du projet ont-ils été élaborés et soumis aux parties prenantes dans les délais impartis ?
(A) Oui B. Non

Si non, expliquer ?

.....
.....

40. Quels sont les outils de planification utilisés par le projet ?

.....
.....

41. Les outils de planification utilisés sont-ils participatifs et inclusifs ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

.....
.....

42. Quels sont les outils de gestion utilisés par le projet ?

.....
.....

43. Les outils de gestion utilisés sont-ils participatifs et inclusifs ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

.....
.....

44. Quels sont les outils de suivi-évaluation utilisés par le projet ?

.....
.....

45. Les outils de suivi-évaluation utilisés sont-ils participatifs et inclusifs ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

.....
.....

46. Le Comité de pilotage du projet a-t-il fonctionné normalement ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer (par exemple, les réunions statutaires tenues, la participation des membres...)

.....
.....

Si non, pourquoi

.....
.....

47. Existe-t-il des risques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....
.....

48. Quelles principales leçons tirez-vous de la mise en œuvre du projet ?

.....
.....

49. Quelles sont vos recommandations pour la suite du projet ?

.....
.....

◆ **Guide d’entretien – Partenaires d’exécution**

Nom du partenaire :
Statut légal du partenaire :
Siège social (Adresse physique) :
Zones d’intervention :
Téléphone : E-mail.....

Nom de la personne rencontrée :
Fonction de la personne rencontrée :
Téléphone : Email :

I-PARTENARIAT AVEC LE PNUD/FEM

1. Depuis quelle année votre institution a-t-elle noué un partenariat avec le projet ?.....

2. Qui a fait le premier pas ?

- A. Mon institution
- B. Le projet

3. Pour quelles raisons avez-vous noué un partenariat avec le projet ?

- A. Pour accroître notre portée
- B. Pour servir plus de populations vulnérables
- C. Pour servir plus de femmes
- D. Autres (à préciser).....

4. En quoi consiste le partenariat avec le projet ?

Expliquer.....
.....
.....

5. En quoi le partenariat avec le projet répond-il aux besoins de votre institution ?

.....
.....
.....

6. Est-ce que le partenariat avec le projet a eu une incidence sur les capacités d’intervention de votre institution ?

- (A) Oui
- B. Non

Expliquer.....
.....
.....

7. Trouvez-vous que le partenariat avec le projet a eu un impact quelconque sur ce dernier ?

- (A) Oui
- B. Non

Expliquer.....
.....
.....

8. Trouvez-vous que le partenariat avec le projet a eu un impact quelconque sur les bénéficiaires ?
(A) Oui (B) Non

Expliquer.....
.....
.....

9. Trouvez-vous que le partenariat avec le projet comporte des avantages ?
(A) Oui (B) Non

Expliquer.....
.....
.....

10. Trouvez-vous que le partenariat avec le projet comporte des inconvénients ?
(A) Oui (B) Non

Expliquer.....
.....
.....

11. Trouvez-vous que des améliorations auraient dû être apportées au partenariat avec le projet ?
(A) Oui (B) Non

Expliquer.....
.....
.....

12. Plus généralement, quelles sont vos propositions/recommandations par rapport au partenariat avec le projet ?

.....
.....
.....

II-LES INTERVENTIONS DU PROJET

13. Trouvez-vous que les interventions du projet cadrent bien avec les priorités du Niger ?
(A) Oui (B) Non

Expliquer ?.....
.....
.....

14. Trouvez-vous que les interventions du projet cadrent bien avec les priorités au niveau régional et local ?
(A) Oui (B) Non

Expliquer.....
.....
.....

15. Est-ce que les interventions du projet répond parfaitement aux besoins et les attentes des bénéficiaires ?
(A) Oui (B) Non

Expliquer.....
.....
.....

16. Est-ce que les interventions du projet ont eu une incidence quelconque sur les bénéficiaires ?

(A) Oui B. Non

Expliquer.....
.....
.....

17. Est-ce que les interventions du projet ont eu une incidence sur les femmes et les autres groupes vulnérables ?

(A) Oui B. Non

Expliquer.....
.....
.....

18. Trouvez-vous que des améliorations et adaptations/ajustements devraient être apportées aux interventions du projet ?

(A) Oui (B) Non

Expliquer.....
.....
.....

19. Quelles sont vos propositions/recommandations pour la conception et la mise en œuvre d'un projet de même nature ?

.....
.....
.....

◆ Guide d'entretiens auprès des autorités régionales/départementales et municipales

Nom de l'autorité :
Fonction :
Téléphone : E-mail.....

1. Connaissez-vous le projet PFAN exécuté par le PNUD dans votre région/département/Commune?.....

.....
(A) Oui (B) Non

Si oui, comment avez-vous eu connaissance du projet ?

.....
.....

2. Trouvez-vous que les interventions du projet sont en phase avec les priorités régionales et locales ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, expliquer

.....
.....

3. Avez-vous été impliqués dans la conception du projet et êtes-vous impliqués dans son exécution et le suivi des activités ?

(A) Oui (B) Non

Si oui, comment votre implication dans la conception du projet a été recherchée ?

.....
.....

Si oui, comment votre implication dans la mise en œuvre et le suivi des activités est recherchée ?

.....
.....

4. Quelles sont vos recommandations pour la conception et la mise en œuvre d'un projet de même nature ?

.....
.....